



**Service Public Fédéral FINANCES
LA DEFENSE**

**Service Public de WALLONIE
DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
Direction de Marche-en-Famenne**

**Vente publique des coupes de bois
l'Exercice 2027**

Le mardi 08 septembre 2026 à 14 heures 00'

**dans les bâtiments du CRIE du Founeau Saint-Michel
Site du Fourneau Saint-Michel, 10
6870 Saint-Hubert**

Attention, les GPS ont tendance à guider nos visiteurs vers le village d'Awenne...
coordonnées:

Latitude : 50.08434 / longitude : 5.339809 OUN50° 5' 3.624" / E5° 20' 23.315"

pour les Forêts domaniales et Domaines militaires des Cantonnements de

**La Roche
Marche-en-Famenne
Nassogne
Vielsalm**

A la requête du Ministre du Service public de Wallonie ayant la Forêt dans ses attributions et du Ministre du Service public Fédéral des Finances, sous la présidence de Monsieur le Directeur de Département de la Nature et des Forêts ou de son délégué, il sera procédé, à **la vente par soumissions**, des coupes désignées ci-après (adjudication publique).

Les lots seront mis en vente lot par lot.

Toute contestation qui s'élèverait durant la vente est tranchée définitivement par le président de la vente.

Les lots non attribués lors de cette vente seront remis en vente le 23 septembre 2026 à 14h00 au siège de la Direction DNF de Marche-en-Famenne, rue du Carmel, 1(2^{ème} étage) à 6900 Marloie.

Régime TVA

Le **S.P.W. Département de la Nature et des Forêts** est assujéti au régime normal de TVA.

Un taux de **6% de TVA** sera réclamé à **tous les adjudicataires** (particuliers comme professionnels)

Pour les autres propriétaires dépendant du **Service Public Fédéral**
un taux de **2% de TVA** sera réclamé **aux adjudicataires assujettis**

REPERTOIRE D'ADRESSES : VOIR EN DERNIERE PAGE

CONDITIONS DE VENTE.

La vente des coupes de l'exercice **2027** a lieu :

- a) conformément aux dispositions du Code Forestier du 15 juillet 2008.
- b) aux clauses et conditions du cahier général des charges en vigueur.
- c) aux clauses particulières reprises aux pages suivantes.

RAPPEL D'IMPOSITIONS DU CAHIER GENERAL DES CHARGES

Article 31 :

Délai d'exploitation :

Abattage et vidange des lots pour le 31 mars 2028 (sauf autres dispositions prévues dans les clauses particulières)

En cas de vente de chablis ou pour des motifs sanitaires, de sécurité ou culturelles dûment libellés dans les clauses particulières, les délais seront fixés dans les dites clauses particulières

L'abattage des bois feuillus de plus de 100 cm de circonférence à 1m50 de hauteur est suspendu du 1^{er} avril au 30 juin, conformément à la Circulaire Biodiversité du Département de la Nature et des Forêts.

Prorogation des délais d'exploitation :

La prorogation d'exploitation **n'est pas automatique**, il s'agit d'une procédure exceptionnelle. Elle peut être accordée ou refusée.

L'acheteur qui ne pourrait terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange, dans les délais prévus, doit demander une prorogation de délai (abattage et vidange), au plus tard quinze jours avant l'expiration du délai normalement prévu en utilisant le formulaire joint en annexe.

La prorogation du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. La demande de prorogation ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

Article 33 :

Exploitation d'office.

Sans préjudice de l'article 87 du Code forestier, si l'acheteur n'effectue pas, dans les délais fixés, les travaux que le cahier des charges lui impose et si la prorogation de délai demandée est refusée, conformément à l'article 31, le vendeur, sur proposition du Directeur du DNF, se réserve le droit d'exploiter la coupe en retard, aux frais, risques et périls de l'acheteur. Les frais seront, dans ce cas, payables au Receveur de l'administration vendeuse dans le mois de la notification adressée à l'acheteur par lettre recommandée à la poste; ils produiront, le cas échéant, l'intérêt prévu à l'article 26.

Article 38 § 7:

- Pour l'huile de chaîne de tronçonneuse, l'utilisation d'huiles biodégradable est obligatoire.

Article 49 :

Mesures cynégétiques et "Natura 2000"

Les acheteurs sont tenus par les restrictions d'accès à la forêt, prévues par les cahiers des charges de location du droit de chasse pour les forêts concernées. A défaut de restrictions prévues, la circulation en forêt et sur les coupes est toujours interdite les jours de battue.

Le Chef de Cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

Le Chef de Cantonnement est également tenu d'informer les acheteurs des prescriptions des arrêtés de désignation des sites "Natura 2000".

RAPPEL D'IMPOSITION DU CODE FORESTIER

Article 87 :

À l'expiration du délai fixé par le cahier des charges ou à l'expiration du délai accordé en application de l'article 85, alinéa 1er ou 2, le vendeur peut accorder, par lettre recommandée avec accusé de réception, un ultime délai d'exploitation d'une durée de deux mois. À l'expiration de ce délai, les arbres non abattus sont considérés comme abandonnés par l'acheteur et redeviennent de plein droit la propriété du vendeur, sans intervention préalable du juge, sans indemnité et sans préjudice de dommages et intérêts.

CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Mode d'adjudication.

En application de l'article 4 du cahier général des charges, la vente du **mardi 08 septembre 2026 à 14h00** se fera **par soumissions** dans le bâtiment du CRIE du Fourneau St Michel, 10 à 6870 Saint-Hubert (grande salle).

Les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu dans le bureau de la Direction du Département de la Nature et des Forêts à Marloie, rue du Carmel, 1 (Cafétéria – 2ème étage), le **mercredi 23 septembre 2026 à 14 heures**.

Article 2 : Soumissions.

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser, sous pli recommandé, à **Monsieur le Directeur du Département de la Nature et des Forêts, rue du Carmel, 1 à 6900 Marloie**, auquel elles devront parvenir au plus tard **le 07 septembre 2026 à midi** (pour la 1^{ère} séance) et au plus tard **22 septembre 2026 à midi** (pour la 2^{ème}) ou être remises en mains propres du président le jour de la vente, au fur et à mesure de **l'ouverture des soumissions (lot par lot)**.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Chaque soumission sera placée dans une enveloppe distincte portant la mention **"Vente du – lot n°... Cantonnement de / soumissions"**.

Toute soumission incomplète, comportant une ou des restrictions quelconques ou non correctement identifiée sur l'enveloppe sera écartée d'office.

De même, les photocopies et télécopies seront écartées ainsi que les soumissions non signées.

Sous peine de nullité, les offres seront faites par lots séparés.

La promesse de caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises. Elle sera remise avant le début de la séance.

Article 3 : Délais d'exploitation des chablis.

Chablis résineux, brisés, déracinés ou morts:

abattage: dans les **30 jours** de la délivrance du permis d'exploiter.

Résineux attaqués par les scolytes entre les opérations de martelage et la fin de l'exploitation :

abattage : sans préjudice de la réglementation en vigueur au moment donné, abattage exigé dans les 15 jours de la notification de leur présence par l'agent du triage, y compris façonnage et enlèvement des écorces s'ils ne sont pas évacués dans ce délai.

Article 4 : Clauses imposant l'utilisation du cheval de trait.

L'utilisation du cheval de trait est imposée pour le débusquage ou le débardage de certains lots et se justifie par l'application de la circulaire ministérielle n°2686 (exploitation forestière « douce »).

Article 5 : Conditions d'exploitation.

5.1. - Conditions d'exploitation propres à chaque lot

Sans préjudice d'autres dispositions mentionnées au cahier général des charges et aux présentes clauses particulières, les clauses propres à un lot sont insérées en remarque en dessous du lot.

5.2. - Conditions d'exploitation propres aux lots 101-102-103-104-106-107

Ces lots 101, 102, 103, 104, 106 et 107 sont repris en tout ou en partie dans une zone de prévention à proximité d'un captage d'eau potable. Les dispositions légales à respecter sont rappelées ci-après et doivent être scrupuleusement respectées.

Extraits du Livre II du Code de l'Eau constituant le Code de l'Eau

Art. R. 168, en zone de prévention rapprochée et éloignée

(...)

§3 (...) La manipulation d'hydrocarbures ou de produits contenant des substances de l'annexe VII de la partie décrétable, y compris les engrais et les pesticides, ainsi que les opérations d'entretien et de ravitaillement d'engins à moteur sont réalisées sur des surfaces étanches, avec système de récupération des liquides.

Les enclos couverts pour animaux, en ce compris les étables et les chenils, sont étanches au sol et équipés de manière à garantir l'absence de tout rejet liquide.

(...)

Lorsque les puits, forages, excavations ou travaux de terrassement dépassant une profondeur de trois mètres sous la surface du sol font l'objet d'une demande de permis d'urbanisme ou de permis unique soumise à l'avis du Service public de Wallonie Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie, celle-ci recueille l'avis de l'exploitant de la prise d'eau et de l'Administration au cours de l'instruction de la demande. En zone de prévention rapprochée des prises d'eaux minérales, thermales et carbogazeuses, cette formalité est exigée lorsque les travaux énumérés ci-dessus, dépassent une profondeur de deux mètres.

En ce qui concerne l'exécution de chantiers, de travaux et de constructions, les dispositions suivantes sont respectées :

1° les engins de chantier ne présentent pas de fuite d'hydrocarbures, sont en bon état, régulièrement vérifiés et, en cas de problème, immédiatement transférés en dehors des zones de prévention pour être réparés ;

2° les opérations d'entretien ou de ravitaillement des engins à moteur sont réalisées de manière à éviter tout épandage accidentel de liquide et son infiltration dans le sol ;

3° seuls les produits nécessaires à l'exécution du chantier peuvent s'y trouver ;

4° les produits présentant des risques pour la qualité de la nappe tels les carburants ou lubrifiants sont soit stockés dans des réservoirs placés dans des cuvettes de rétention étanches, de capacité au moins égale à la capacité totale des réservoirs contenus dans chaque cuvette, soit contenus dans des fûts ou récipients entreposés sur une aire étanche et équipée de manière à garantir l'absence de tout rejet liquide en cas de fuite ;

5° en cas d'incident, des mesures sont prises immédiatement pour éviter l'extension de la pollution et évacuer les terres qui auraient été contaminées.

Concernant l'alinéa 26, 5°, des kits anti-pollution comprenant notamment des matériaux adsorbant les hydrocarbures et des bâches sont disponibles en quantité appropriée. L'entrepreneur avertit le service compétent de l'Administration, SOS ENVIRONNEMENT- NATURE.

5.3. - Conditions d'exploitation propres aux lots situés dans un domaine militaire, lots 501 à 509

ARTICLE 5.3.1 – CADRE GÉNÉRAL

Les présentes clauses complètent :

- LE CAHIER DES CHARGES POUR LA VENTE DES COUPES DE BOIS DANS LES BOIS ET FORÊTS DE LA RÉGION WALLONNE (FORÊTS DOMANIALES) ;
- LE CAHIER DES CHARGES POUR LA VENTE DES COUPES DE BOIS DANS LES BOIS ET FORÊTS DES PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC BELGE AUTRES QUE CEUX DE LA RÉGION WALLONNE.

Les lots situés au sein de domaines relevant du Ministère de la Défense sont soumis à des contraintes spécifiques liées :

- à la sécurité et sûreté militaire ;
- au caractère opérationnel des sites ;
- à la protection des infrastructures sensibles.

L'accès au domaine et l'exploitation sont accordés à titre précaire, personnel et révocable à tout moment, sans indemnité. En cas de divergence entre les différentes conditions, les contraintes spécifiques liées aux domaines militaires prévalent.

ARTICLE 5.3.2 – APPROBATION, PAIEMENT ET PERMIS D'EXPLOITER

La vente est réalisée sous réserve de l'approbation préalable de l'autorité militaire compétente.

La vente ne devient définitive qu'après notification officielle de la Défense au représentant du Fin Shop (SPF Finances).

Après approbation :

- le représentant du Fin Shop (SPF Finances) adresse une invitation à payer à l'adjudicataire ;
- le paiement est effectué conformément aux modalités fixées.

Le permis d'exploiter est délivré dès réception du paiement, pour autant que :

- les conditions administratives soient remplies ;
- et au minimum, une promesse de caution bancaire soit fournie.

ARTICLE 5.3.3 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS ET D'AUTORISATION

L'accès au domaine militaire est strictement réglementé. Le soumissionnaire dispose de l'accréditation telle que visée par la loi du 11 décembre 1998 relative à la classification et aux habilitations de sécurité, pour l'accès au domaine militaire.

Toutes les entrées et sorties s'effectuent obligatoirement par le corps de garde de l'entrée principale.

Toute infraction aux présentes dispositions peut entraîner :

- l'exclusion immédiate du site ;
- la suspension partielle ou totale des travaux, sans indemnité.

5.3.3.1 DEMANDE INITIALE D'ACCÈS

Dès réception du permis d'exploiter, l'adjudicataire introduit une demande d'autorisation d'accès (voir Formulaire 1) couvrant :

- son personnel ;
- ses sous-traitants ;
- les véhicules (si connus).

Cette demande comprend :

- l'identification complète de l'entreprise ;
- la nature des travaux ;
- les zones concernées ;
- les périodes prévisionnelles ;
- la liste nominative du personnel ;
- les données d'identification individuelles ;
- les caractéristiques des véhicules.

Toute modification (personnel ou véhicules) doit être signalée sans délai (voir Formulaire 2).

L'accès est conditionné à la validation préalable des autorités de la Défense.

5.3.3.2 VISITEURS OCCASIONNELS

Les visiteurs non repris dans la demande initiale :

- font l'objet d'une demande introduite au minimum 48 heures ouvrables à l'avance (voir Formulaire 3) ;
- doivent être accompagnés par une personne disposant d'une autorisation d'accès valide ;
- restent limités aux zones autorisées.

ARTICLE 5.3.4 – PLANIFICATION ET COORDINATION DES ACTIVITÉS

Les opérations d'exploitation doivent être coordonnées avec :

- les autorités militaires ;
- les services de sécurité ;
- le Département de la Nature et des Forêts.

Les coordonnées des services compétents sont communiquées à l'adjudicataire lors de la délivrance du permis d'exploiter.

5.3.4.1 PLANIFICATION PRÉALABLE

L'adjudicataire est tenu de transmettre ses intentions de présence :

- au minimum 21 jours ouvrables avant le début des travaux ;
- sous réserve de la délivrance des autorisations d'accès.

Il précise ses besoins d'exploitation, idéalement :

- par périodes structurées (ex. blocs d'une semaine à quinze jours selon le volume du lot).

Le domaine militaire :

- ne garantit pas la continuité de ces périodes ;
- peut fragmenter ou modifier les périodes en fonction des contraintes opérationnelles.

5.3.4.2 VALIDATION DES PÉRIODES DE TRAVAIL

L'adjudicataire doit s'assurer d'obtenir validation de ses activités

- du mardi au vendredi : la veille avant 12h00.
- le week-end et jours fériés, et le lundi : l'avant dernier jours ouvrable précédant avant 12h00.

Cette confirmation permet notamment :

- d'intégrer les éventuels changements de dernière minute liés à la sécurité ;
- d'adapter l'accès en fonction des activités militaires en cours.

Les jours fériés et congés de compensation figurent ci-dessous :

- (1) 1^{er} janvier ;
- (2) Lundi de Pâques (1^{er} avril) ;
- (3) L'anniversaire du Roi (15 avril) ;
- (4) 1^{er} mai ;
- (5) Ascension ;
- (6) Lendemain de l'Ascension ;
- (6) Lundi de Pentecôte ;
- (7) 21 juillet ;
- (8) 15 août ;
- (9) 1^{er} novembre ;
- (10) 2 novembre ;
- (11) 11 novembre ;
- (12) 15 novembre ;
- (13) 25 décembre ;
- (14) 26 décembre.
- (15) Les jours ouvrables du 27 au 31 décembre inclus.

Selon les années, d'autres journées de compensation peuvent s'appliquer. Celles-ci pourront être communiquées lors de la planification préalable.

5.3.4.3 CONFIRMATION JOURNALIÈRE

Chaque jour de travail :

- contact téléphonique préalable obligatoire avec le service désigné ;
- contact à effectuer avant toute entrée sur le domaine ;
- confirmation obligatoire avant toute entrée sur le domaine militaire via le Corps de Garde.

Ce contact a pour objectif de :

- vérifier que les conditions de sécurité n'ont pas évolué ;
- confirmer l'autorisation d'accès ;
- prendre connaissance d'éventuelles restrictions.

Aucun accès ni travail n'est autorisé sans validation.

Le contact journalier assure :

- la validation des conditions d'accès ;
- la mise à jour éventuelle des consignes ;
- dans le cas de bases aériennes, de vérifier la compatibilité des travaux avec les activités aériennes.

Les modalités pratiques (zones, itinéraires...) sont définies lors du briefing initial et adaptées si nécessaire.

L'adjudicataire est tenu de prévenir de tout désistement aux contacts désignés.

ARTICLE 5.3.5 – CONTRAINTES LIÉES AUX ACTIVITÉS MILITAIRES

À tout moment, sans préavis ni formalité, le Ministère de la Défense se réserve le droit de disposer temporairement de tout ou partie du bien, sans que le permissionnaire puisse s'y opposer ni prétendre à une quelconque indemnisation ou réclamation à ce titre, notamment pour l'exécution de travaux jugés nécessaires ou pour tout autre motif relevant de sa seule appréciation. Les activités de la Défense restent prioritaires sur le bien.

En conséquence :

- l'accès peut être refusé, limité ou suspendu à tout moment ;
- des restrictions d'horaires peuvent être imposées ;
- des restrictions d'accès à certaines zones peuvent être imposées ;
- des évacuations temporaires peuvent être ordonnées.

Ces contraintes ne donnent lieu à aucune indemnisation.

Dans le cas de bases aériennes, les activités d'exploitation doivent être compatibles avec :

- les mouvements d'aéronefs ;
- l'utilisation des pistes et infrastructures ;
- les règles de sécurité propres à l'aérodrome.

En conséquence :

- certaines zones peuvent être strictement interdites en permanence ;
- des restrictions temporaires peuvent être imposées ;
- les travaux peuvent être interrompus sans préavis.

Aucune indemnité ne peut être réclamée.

ARTICLE 5.3.6 – SÉCURITÉ

Un briefing de sécurité obligatoire est organisé avant le premier jour de travail effectif.

Ce briefing précise notamment :

- les modalités d'accès au site ;
- les zones autorisées ;
- les itinéraires à emprunter ;
- les consignes générales de sécurité ;
- les procédures à respecter en cas d'incident.

Des ajustements de dernière minute peuvent être apportés lors de ce briefing en fonction des contraintes opérationnelles. L'adjudicataire est tenu de respecter strictement toutes les consignes communiquées.

L'adjudicataire ne peut :

- accéder qu'aux zones expressément autorisées ;
- emprunter exclusivement les itinéraires prescrits ;
- pénétrer dans aucune zone non ouverte à la circulation.

Dans le cas de bases aériennes, il est strictement interdit :

- de s'approcher des pistes, taxiways et zones de roulage autres que celles autorisées ;
- d'accéder aux hangars et installations aéronautiques ;
- d'introduire des éléments pouvant constituer un obstacle (matériel, stockage, empilement de bois) ;
- de perturber, directement ou indirectement, les activités aériennes.

ARTICLE 5.3.7 – ZONES D'EXPLOITATION ET STOCKAGE

Les zones de :

- chantier ;
- circulation ;
- stockage,

sont définies avec être validées préalablement par les autorités compétentes :

- le DNF ;
- l'autorité militaire.

Toute dérogation nécessite une autorisation.

Dans le cas de bases aériennes, les zones de travail et de stockage doivent en plus respecter les servitudes aéronautiques (hauteur, visibilité, sécurité). Toute modification (stockage, empilement, matériel en hauteur) doit faire l'objet d'une validation.

ARTICLE 5.3.8 – DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

Il est interdit :

- de photographier ou filmer ;
- de manipuler des équipements militaires ;
- de circuler hors des zones autorisées ;
- d'abandonner du matériel ou des déchets ;
- de communiquer au sujet des travaux relevant du présent cahier des charges ainsi que de tout autre élément observé sur le domaine militaire sans accord préalable de l'autorité militaire compétente.

Tout manquement constitue une faute grave pouvant entraîner :

- l'exclusion immédiate du site ;
- la suspension des travaux.

Dans le cas de bases aériennes, une vigilance renforcée est exigée.

ARTICLE 5.3.9 – CONTRÔLE ET SURVEILLANCE

Les travaux font l'objet d'un contrôle conjoint par :

- le Département de la Nature et des Forêts ;
- les autorités militaires.

Tout intervenant doit être en mesure de présenter :

- une pièce d'identité ;
- son autorisation d'accès.

Des contrôles peuvent être effectués à tout moment.

ARTICLE 5.3.10 – SUSPENSION DES TRAVAUX

Les autorités militaires peuvent ordonner à tout moment :

- l'arrêt partiel ;
- l'arrêt total des travaux.

Motifs :

- non-respect des règles ;
- danger pour la sécurité ;
- interférence avec les activités militaires (voir article 5).

Aucune indemnité n'est due.

La reprise est conditionnée à une remise en conformité.

ARTICLE 5.3.11 – RESPONSABILITÉ DE L'ADJUDICATAIRE

L'adjudicataire est seul responsable :

- de son personnel et de ses sous-traitants ainsi que de son matériel.
- du respect des règles ;
- de l'exactitude des informations transmises.
-

Tout manquement peut entraîner :

- l'exclusion du site ;
- des sanctions administratives ou contractuelles ;
- l'application des pénalités prévues au cahier général.

Un procès-verbal sera adressé le cas échéant.

ARTICLE 5.3.12 – NATURE DU SITE

Les contraintes liées à la nature du site seront précisées lors de la coordination des accès.
Ces contraintes impliquent une adaptation permanente de l'exploitation.

Approuvé le 03 juillet 2026

Le Directeur,

J-S SIEUX

FORMULAIRE 1 – DEMANDE INITIALE D'AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOMAINES
DE LA DEFENSE

(Personnel, sous-traitants et véhicules)

1. Identification de l'entreprise

- Nom de l'entreprise :
- Numéro BCE :
- Adresse :
- Personne de contact :
- Téléphone :
- Email :

2. Informations relatives au marché

- Camp militaire concerné : ☐ MEF ☐ Lagland ☐ Autre :
- Numéro du lot :
- Localisation du chantier :
- Nature des travaux :
☐ Abattage ☐ Façonnage ☐ Débardage ☐ Vidange ☐ Autre :

3. Périodes prévisionnelles d'exploitation

- Date de début estimée :
- Date de fin estimée :

✎ Périodes souhaitées (indicatif – blocs souhaités) :

.....
.....

4. Personnel demandé à l'accès

Nom **Prénom** **Date de naissance** **Nationalité** **Adresse** **N° carte ID** **Date & lieu émission**

(ajouter autant de lignes que nécessaire)

5. Véhicules pouvant accéder au site

Marque **Type** **Couleur** **Plaque immatriculation** **Utilisation**

6. Sous-traitants (le cas échéant)

- Nom de la société :
- Activité :

7. Déclaration

Je soussigné(e),

agissant en qualité de

déclare :

- que les informations fournies sont exactes ;
- m'engager à signaler toute modification (personnel, véhicules) ;
- respecter le cahier des charges et les règles du domaine militaire.

Fait à :

Date :

Signature :

FORMULAIRE 2 – DEMANDE COMPLÉMENTAIRE (AJOUT / MODIFICATION) AUX
DEMANDES INITIALES D'AUTORISATION D'ACCÈS AUX DOMAINES DE LA DEFENSE

1. Références

- Nom de l'entreprise :
- Camp :
- Lot :

2. Nature de la demande

- ☐ Ajout de personnel
☐ Retrait de personnel
☐ Ajout de véhicule
☐ Modification
☐ Autre :

3. Détails

Personnel

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Adresse	N° carte ID	Date & lieu émission
-----	--------	-------------------	-------------	---------	-------------	----------------------

Véhicules

Marque	Type	Couleur	Plaque
--------	------	---------	--------

4. Date souhaitée de prise en compte

.....

🕒 Délai minimum : 48h ouvrables avant accès

5. Signature

Nom :

Date :

Signature : _____

FORMULAIRE 3 – DEMANDE VISITEUR OCCASIONNEL AU SEIN DES DOMAINES DE
LA DEFENSE

1. Identification

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Numéro carte identité :

2. Visite

- Motif :
- Date prévue :
- Durée estimée :

3. Encadrant (obligatoire)

- Nom de l'accompagnant :
- Entreprise :
- Autorisé accès : ☐ Oui

4. Déclaration

Le visiteur s'engage à :

- rester sous accompagnement permanent ;
- respecter les règles du domaine ;
- se limiter aux zones autorisées.

Signature visiteur :

Signature accompagnant :

LOT 101

Cantonnement VIELSALM
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphan, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

14,6042 Ha; 449 bois; cube moyen : 1496 dm³; circ moyenne : 112 cm; 672 m³ grumes

Comp/Pa : 127/1, 128/1, 128/2, 129/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 101 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume
25 8,0	21	-	-	2
35 11,0	21 1,687 m³	- -	- -	9 0,552 m³
45 14,5	15	-	1	2
55 17,5	12 3,975 m³	- -	1 0,303 m³	4 0,986 m³
65 20,5	5 1,420 m³	- -	- -	3 0,852 m³
75 24,0	8	-	1	4
85 27,0	7 7,462 m³	- -	1 1,010 m³	2 2,876 m³
95 30,0	13	1	1	8
105 33,5	21	2	-	1
115 36,5	35 81 m³	1 3,631 m³	- 0,768 m³	- 7,219 m³
125 40,0	38	4	-	2
135 43,0	41	2	-	-
145 46,0	31 207 m³	1 11 m³	- -	1 5,157 m³
155 49,5	13	5	1	-
165 52,5	11	6	-	-
175 55,5	5 79 m³	3 34 m³	- 2,231 m³	- -
185 59,0	5	6	-	1
195 62,0	2 25 m³	5 36 m³	- -	1 7,513 m³
205 65,0	3	1	-	2
215 68,5	1	2	-	-
225 71,5	-	1	-	-
235 75,0	1	1	-	-
245 78,0	- 25 m³	1 30 m³	- -	- 8,740 m³
255 81,0	-	-	-	-
265 84,5	-	-	-	-
275 87,5	- -	1 7,166 m³	- -	- -
Totaux Gr.	309 432 m³	43 122 m³	6 4,312 m³	42 34 m³
Houp./tail.	-	-	-	-

933/2026/1084/2/101 Tri 007

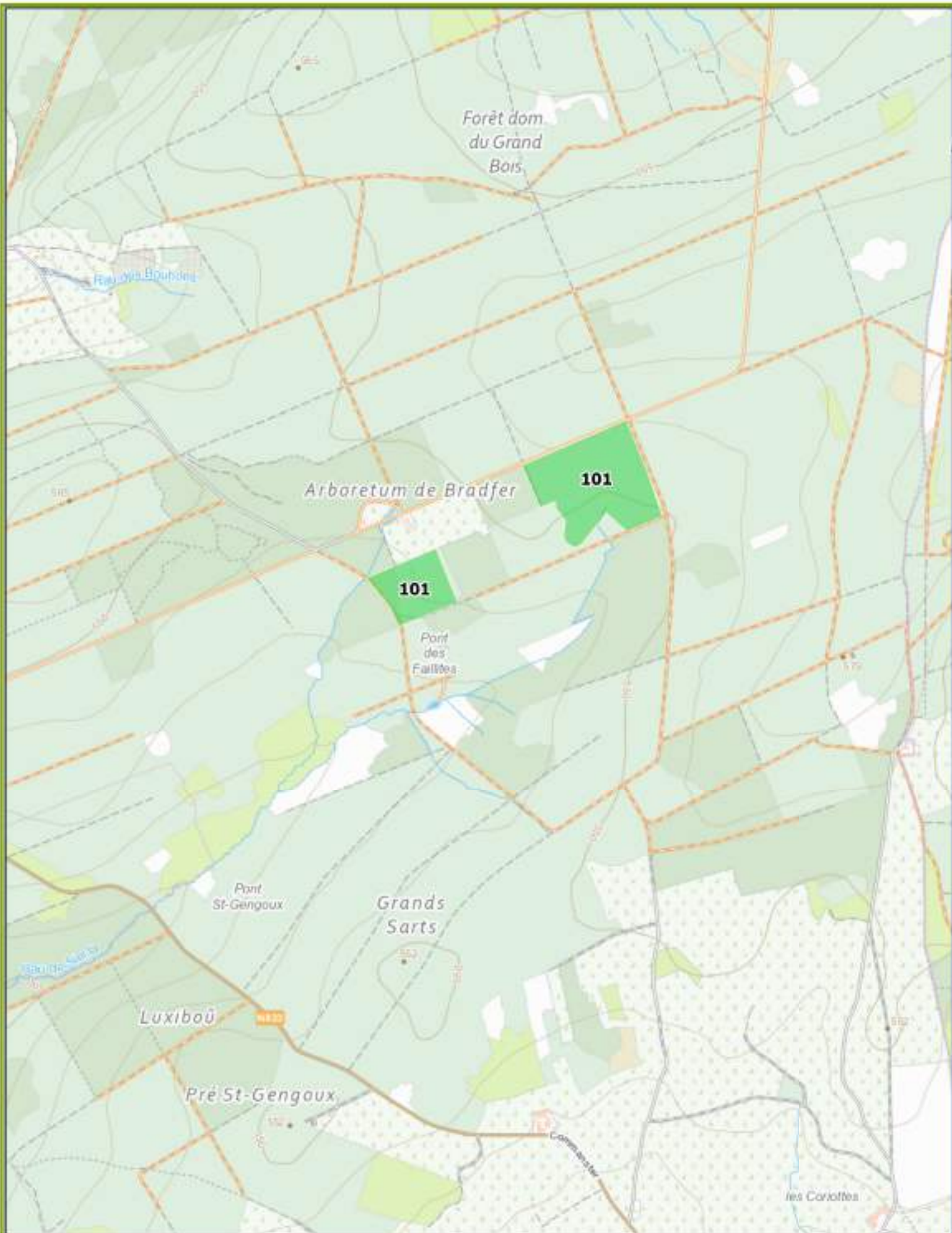
LOT 101		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PROCERA (NOBILIS) AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	1	-	1	-	-	-
55	17,5	-	-	-	0,103 m³	-	0,124 m³	2	0,380 m³
65	20,5	-	-	-	-	1	0,284 m³	5	1,420 m³
75	24,0	-	-	-	-	-	-	2	-
85	27,0	-	-	1	0,550 m³	3	1,941 m³	6	4,106 m³
95	30,0	-	-	-	-	1	-	3	-
105	33,5	-	-	-	-	4	-	-	-
115	36,5	-	-	1	1,091 m³	-	4,924 m³	1	3,381 m³
125	40,0	-	-	1	-	1	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	2	-	-	-
145	46,0	-	-	-	1,379 m³	1	7,190 m³	-	-
155	49,5	-	-	1	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	1	-	-	-	-	-
175	55,5	-	-	-	5,072 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	3	-	-	-	-	-
195	62,0	1	3,427 m³	2	19 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	-	1	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	1	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	11 m³	-	4,225 m³	-	-
255	81,0	-	-	-	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	-	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	-	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	-	-	-	-	-	-
295	94,0	-	-	1	9,656 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	3,427 m³	14	48 m³	15	19 m³	19	9,287 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/101 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 127/1:2026/404, 127/1:2026/406, 128/1:2026/414, 128/2:2026/417, 128/2:2026/421, 129/1:2026/422, 127/1:2026/407, 128/1:2026/413, 128/2:2026/416, 129/1:2026/424, 128/2:2026/418, 128/2:2026/420, 129/1:2026/423, 129/1:2026/427, 129/1:2026/425, 127/1:2026/405, 128/1:2026/412, 128/1:2026/415, 128/2:2026/419, 129/1:2026/426, 129/1:2026/429

Remarques éventuelles pour le lot 101

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvy (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour tout le lot (cfr. clauses au catalogue).
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement ~35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel). Les bois des cloisonnements seront coupés préalablement par rapport au reste de la coupe.
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



LOT 102

Cantonement VIELSALM
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphane, 080 21 61 27, 0477 78 14 22
 11,6265 Ha; 1545 bois; cube moyen : 268 dm³; circ moyenne : 56 cm; 414 m³ grumes
 Comp/Pa : 127/2, 129/2, 137/1, 138/2

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

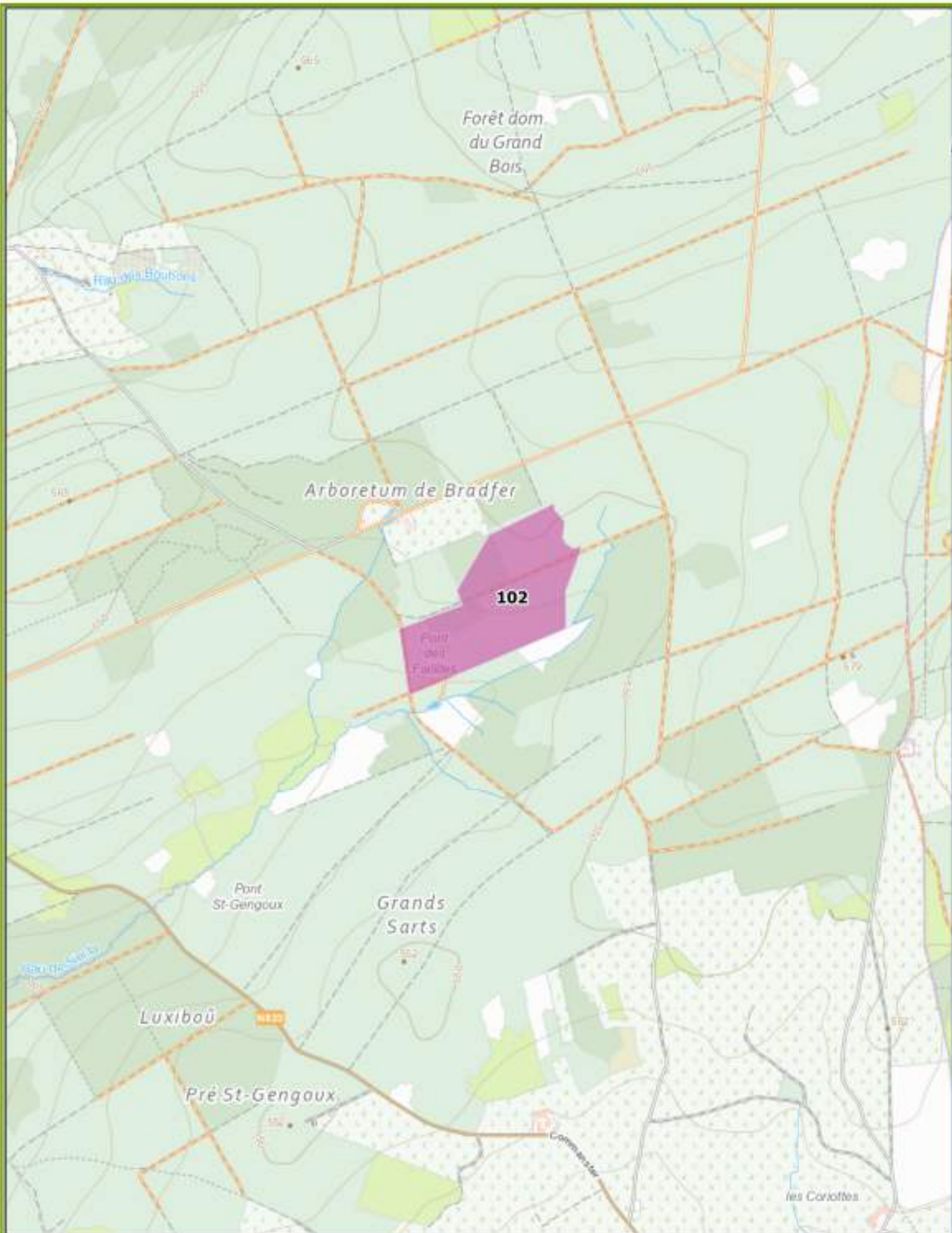
LOT 102		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		GRANDIS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		BORDURE		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	108		21		-		-	
35	11,0	256	18 m³	58	3,919 m³	-	-	1	0,042 m³
45	14,5	210		78		-		2	
55	17,5	197	65 m³	63	22 m³	-	-	3	0,649 m³
65	20,5	126	37 m³	65	19 m³	-	-	2	0,492 m³
75	24,0	68		56		-		2	
85	27,0	37	48 m³	50	52 m³	-	-	-	0,756 m³
95	30,0	15		31		-		-	
105	33,5	8		32		-		3	
115	36,5	1	19 m³	20	73 m³	-	-	-	3,087 m³
125	40,0	1		13		-		-	
135	43,0	1		5		1		-	
145	46,0	-	2,783 m³	2	28 m³	-	1,516 m³	1	2,050 m³
155	49,5	-		3		2		-	
165	52,5	-		1		-		-	
175	55,5	-	-	-	8,692 m³	-	4,164 m³	-	-
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	2,811 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	-	-	1	3,481 m³	-	-
Totaux Gr.		1 028	190 m³	498	207 m³	5	12 m³	14	7,076 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/102 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 127/2:2026/411, 137/1:2026/439, 127/2:2026/410, 129/2:2026/430, 138/2:2026/442, 138/2:2026/443, 138/2:2026/444, 127/2:2026/408, 129/2:2026/433, 129/2:2026/434, 127/2:2026/409, 129/2:2026/431, 137/1:2026/440, 129/2:2026/432, 138/2:2026/441

Remarques éventuelles pour le lot 102

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvy (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour tout le lot(cfr. clauses au catalogue).
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement 17 à 35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel).
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphan, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

24,6963 Ha; 437 bois; cube moyen : 1692 dm³; circ moyenne : 119 cm; 739 m³ grumes

Comp/Pa : 130/1, 131/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 103	Especie		Especie		Especie		Especie	
	Coupe		Coupe		Coupe		Coupe	
	Qualite		Qualite		Qualite		Qualite	
	Type		Type		Type		Type	
	Circ. Diam.		Circ. Diam.		Circ. Diam.		Circ. Diam.	
	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
	Volume		Volume		Volume		Volume	
25	8,0	11	-	-	-	-	-	-
35	11,0	13	0,959 m³	-	1	0,056 m³	-	-
45	14,5	23	-	-	3	-	-	-
55	17,5	11	4,734 m³	-	6	1,471 m³	-	-
65	20,5	12	3,427 m³	-	3	0,852 m³	-	-
75	24,0	13	-	-	3	-	-	-
85	27,0	23	19 m³	-	8	5,657 m³	-	-
95	30,0	25	-	-	6	-	-	-
105	33,5	28	2	-	11	-	-	-
115	36,5	29	88 m³	1,858 m³	3	20 m³	1	1,052 m³
125	40,0	20	1	-	3	-	1	-
135	43,0	20	3	-	4	-	-	-
145	46,0	26	123 m³	14 m³	4	20 m³	1	3,068 m³
155	49,5	16	5	-	1	-	1	-
165	52,5	14	3	-	1	-	2	-
175	55,5	3	87 m³	23 m³	-	5,272 m³	1	9,541 m³
185	59,0	6	6	-	-	-	3	-
195	62,0	5	41 m³	29 m³	-	-	-	8,976 m³
205	65,0	1	5	-	1	-	-	-
215	68,5	6	2	-	1	-	-	-
225	71,5	1	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	41 m³	28 m³	2	23 m³	-	-
255	81,0	1	-	-	-	-	-	-
265	84,5	1	-	-	3	-	-	-
275	87,5	1	-	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	-	3	-	-	-
295	94,0	-	-	-	-	-	-	-
305	97,0	-	-	-	-	-	-	-
315	100,5	-	-	-	-	-	-	-
325	103,5	-	23 m³	-	1	71 m³	-	-
Totaux Gr.	309	431 m³	36	96 m³	68	147 m³	10	23 m³
Houp./tail.	-	-	-	-	-	-	-	-

933/2026/1084/2/103 Tri 007

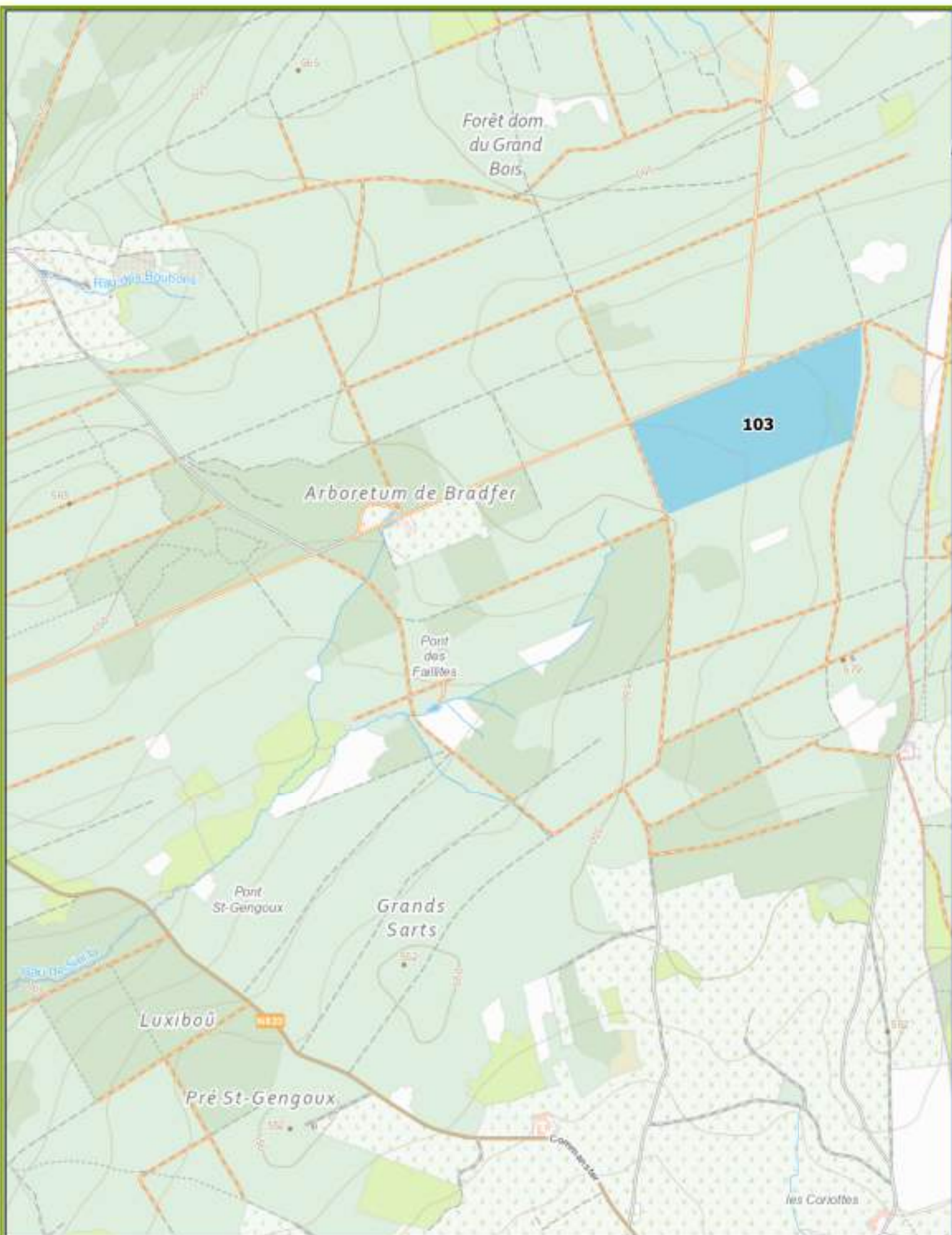
LOT 103		Espèce		Coupe		Qualité		Type							
		PECTINE		AMELIORATION		NORMAL		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-		-		-		-	
85	27,0	-	0,428 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-		-		-		-	
115	36,5	2	2,564 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-		-		-		-	
145	46,0	3	7,900 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-		-		-		-	
165	52,5	3		-		-		-		-		-		-	
175	55,5	1	11 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-		-		-		-	
245	78,0	1	12 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-		-		-		-	
275	87,5	1	8,651 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	43 m³	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-		-		-		-

933/2026/1084/2/103 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 130/1:2026/76, 131/1:2026/80, 130/1:2026/73, 131/1:2026/78, 130/1:2026/72, 131/1:2026/77, 130/1:2026/74, 130/1:2026/75, 131/1:2026/79, 131/1:2026/81

Remarques éventuelles pour le lot 103

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvy (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour ~20% du lot (à l'ouest du lot) (cfr. clauses au catalogue).
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement ~35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel).
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



LOT 104

Cantonement VIELSALM
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphane, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

25,2164 Ha; 989 bois; cube moyen : 857 dm³; circ moyenne : 83 cm; 848 m³ grumes

Comp/Pa : 139/1, 144/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 104		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	25		-		9		-	
35	11,0	100	6,900 m³	-	-	38	2,610 m³	-	-
45	14,5	87		-		40		-	
55	17,5	73	27 m³	-	-	39	13 m³	-	-
65	20,5	67	22 m³	-	-	30	9,090 m³	-	-
75	24,0	38		-		17		-	
85	27,0	38	41 m³	-	-	13	15 m³	-	-
95	30,0	48		-		18		-	
105	33,5	39		2		11		-	
115	36,5	39	130 m³	5	7,481 m³	8	35 m³	-	-
125	40,0	28		4		7		1	
135	43,0	22		6		5		-	
145	46,0	18	121 m³	7	28 m³	3	25 m³	-	1,265 m³
155	49,5	17		6		5		1	
165	52,5	6		2		1		-	
175	55,5	6	76 m³	8	39 m³	-	15 m³	-	2,082 m³
185	59,0	7		6		2		-	
195	62,0	5	44 m³	1	22 m³	-	6,881 m³	1	3,222 m³
205	65,0	2		1		-		1	
215	68,5	-		-		1		-	
225	71,5	3		1		-		-	
235	75,0	1		-		1		-	
245	78,0	2	43 m³	1	14 m³	1	16 m³	-	3,698 m³
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		2	
325	103,5	-		-		1		1	
335	106,5	-		-		-		-	
345	110,0	-		-		-		-	
355	113,0	-	-	-	-	-	14 m³	1	51 m³
Totaux Gr.		671	511 m³	50	110 m³	250	152 m³	8	61 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/104 Tri 007

LOT 104

Cantonnement VIELSALM
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

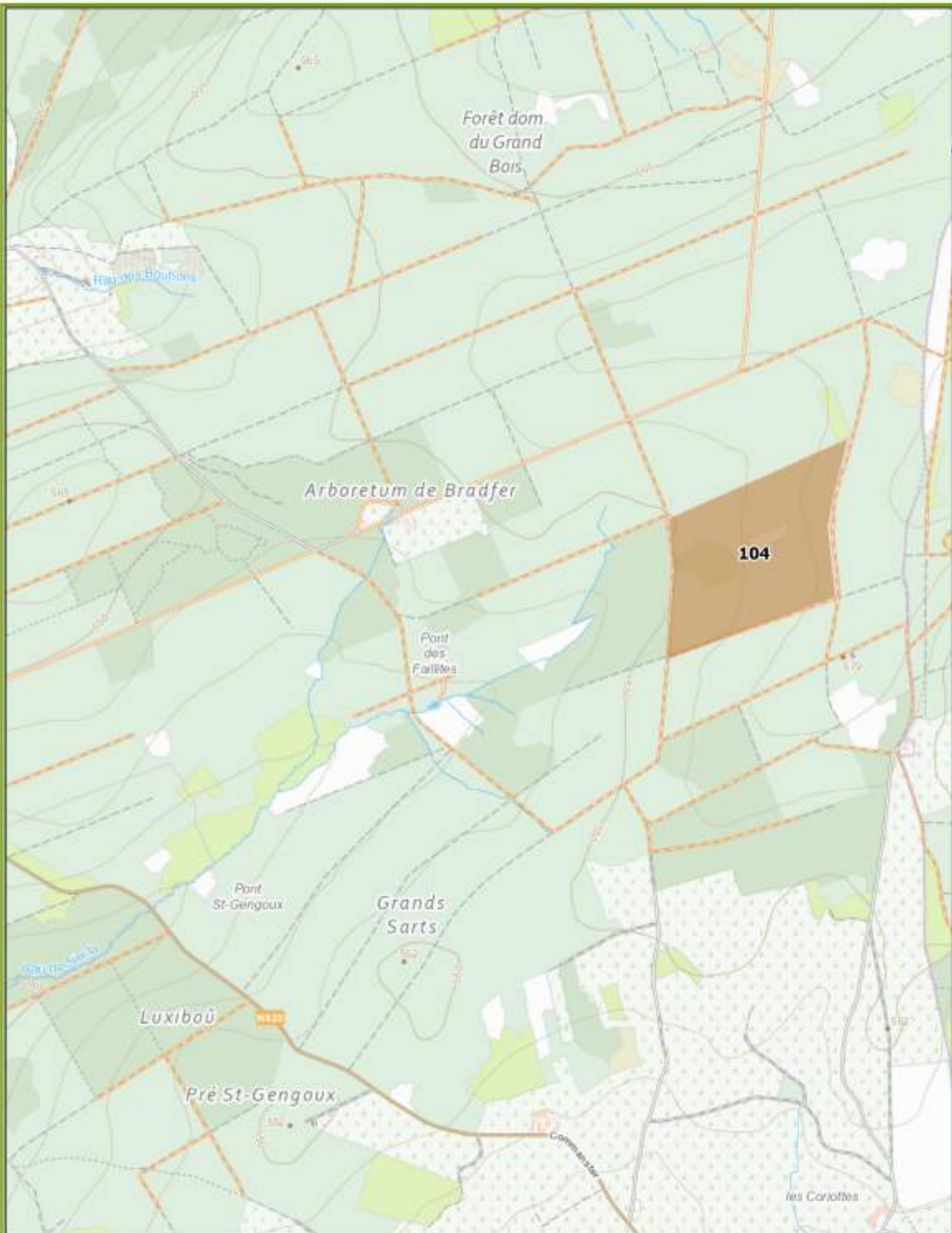
LOT 104		PECTINE		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,582 m³	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-	
105	33,5	2		-		-	
115	36,5	-	3,540 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-	
135	43,0	1		-		-	
145	46,0	1	3,827 m³	-	1,504 m³	-	-
155	49,5	-		-		-	
165	52,5	1		-		-	
175	55,5	1	5,559 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	14 m³	1	1,504 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-

933/2026/1084/2/104 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 144/1:2026/92, 144/1:2026/95, 139/1:2026/84, 139/1:2026/85, 144/1:2026/90, 144/1:2026/93, 144/1:2026/94, 139/1:2026/86, 144/1:2026/91, 139/1:2026/87

Remarques éventuelles pour le lot 104

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvy (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour ~60% du lot (sud-ouest du lot) (cfr. clauses au catalogue).
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement ~35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel).
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



LOT 105

Cantonement VIELSALM
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphane, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

19,0118 Ha; 380 bois; cube moyen : 2393 dm³; circ moyenne : 152 cm; 909 m3 grumes

Comp/Pa : 132/1, 140/1, 145/1

Lieu(x) - dit(s)

BUIS. DES ALLEMANDS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

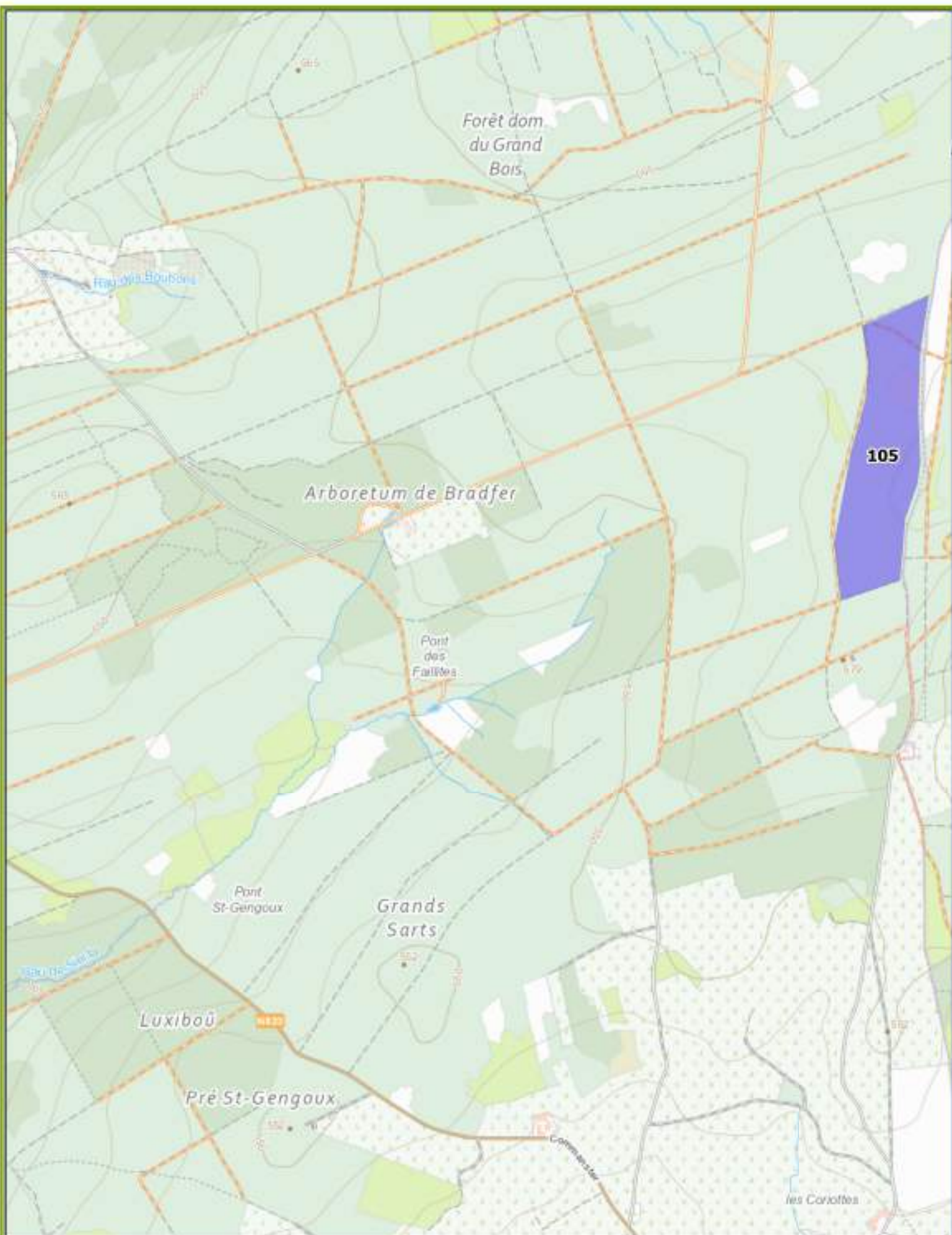
LOT 105		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,647 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	10		-		-		-	
115	36,5	26	47 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	30		1		-		-	
135	43,0	47		1		-		-	
145	46,0	66	275 m ³	3	8,542 m ³	2	4,022 m ³	-	-
155	49,5	53		3		2		-	
165	52,5	39		8		2		-	
175	55,5	13	281 m ³	4	37 m ³	3	18 m ³	-	-
185	59,0	19		8		4		-	
195	62,0	9	103 m ³	6	46 m ³	2	20 m ³	-	-
205	65,0	6		1		3		-	
215	68,5	1		-		1		-	
225	71,5	1		-		1		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	37 m ³	-	3,835 m ³	1	28 m ³	-	-
Totaux Gr.		324	744 m ³	35	95 m ³	21	70 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/105 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 145/1:2026/98, 140/1:2026/88, 140/1:2026/89, 132/1:2026/83, 145/1:2026/97, 132/1:2026/82, 145/1:2026/96

Remarques éventuelles pour le lot 105

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement ~35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel). Les bois des cloisonnements seront coupés préalablement par rapport au reste de la coupe.
- Pour la protection de la régénération, les opérations d'abattage et de débardage s'effectueront de manière simultanée ; par « simultané », on entend que chaque arbre abattu doit être évacué de la coupe endéans les 24 heures.
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



LOT 106

Cantonnement VIELSALM
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphan, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

24,9934 Ha; 2422 bois; cube moyen : 431 dm³; circ moyenne : 61 cm; 1045 m³ grumes

Comp/Pa : 138/3, 143/1, 153/1, 154/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 106 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume
25 8,0	311	-	34	-
35 11,0	448 35 m³	- -	64 4,700 m³	- -
45 14,5	372	-	48	-
55 17,5	239 94 m³	- -	35 13 m³	- -
65 20,5	159 45 m³	- -	19 5,586 m³	- -
75 24,0	85	-	19	-
85 27,0	67 74 m³	- -	13 16 m³	- -
95 30,0	55	-	20	-
105 33,5	51	4	14	1
115 36,5	48 158 m³	4 7,872 m³	12 45 m³	- 0,860 m³
125 40,0	39	7	11	4
135 43,0	42	6	2	-
145 46,0	24 186 m³	5 28 m³	4 29 m³	3 11 m³
155 49,5	14	5	2	4
165 52,5	11	4	-	3
175 55,5	6 81 m³	5 34 m³	1 8,149 m³	2 20 m³
185 59,0	2	-	-	2
195 62,0	2 15 m³	1 3,427 m³	1 3,580 m³	1 8,246 m³
205 65,0	6	1	1	1
215 68,5	2	1	1	-
225 71,5	1	1	-	1
235 75,0	-	-	-	2
245 78,0	- 41 m³	1 19 m³	- 8,481 m³	- 19 m³
255 81,0	- -	- -	- -	1 6,367 m³
Totaux Gr.	1 984 729 m³	45 92 m³	301 133 m³	25 65 m³
Houp./tail.	-	-	-	-

933/2026/1084/2/106 Tri 007

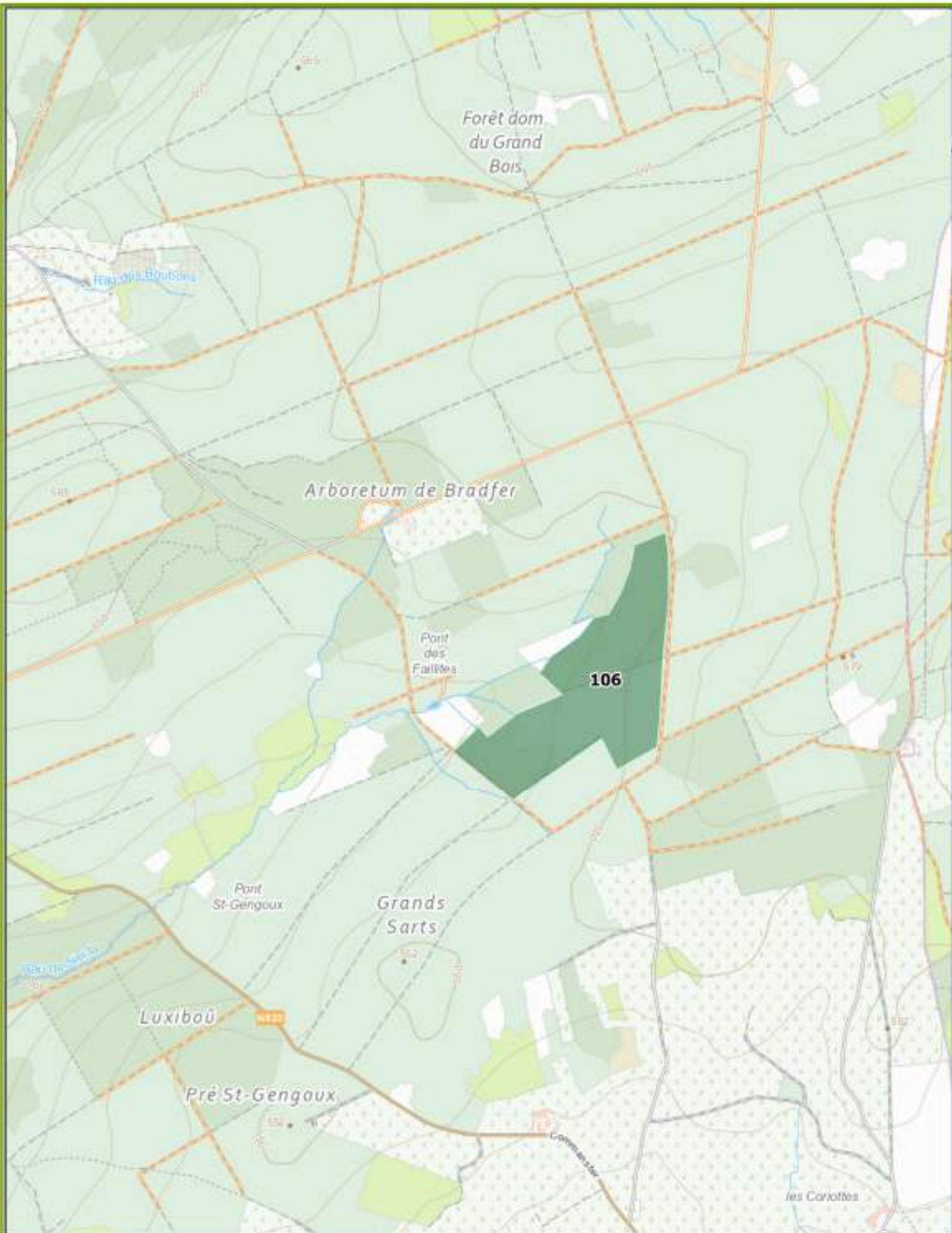
LOT 106		PECTINE		PIN WEYMOUTH		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		-		-	
35	11,0	4	0,276 m³	1	0,063 m³	-	-	-	-
45	14,5	13		1		-		-	
55	17,5	5	2,637 m³	6	1,354 m³	-	-	-	-
65	20,5	9	2,556 m³	1	0,284 m³	-	-	-	-
75	24,0	2		5		-		-	
85	27,0	7	4,656 m³	3	3,665 m³	-	-	-	-
95	30,0	1		3		1		-	
105	33,5	2		-		-		-	
115	36,5	1	3,784 m³	1	3,218 m³	-	0,768 m³	-	-
Totaux Gr.		45	14 m³	21	8,584 m³	1	0,768 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/106 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 154/1:2026/557, 143/1:2026/446, 138/3:2026/549, 143/1:2026/447, 153/1:2026/458, 153/1:2026/460, 138/3:2026/551, 153/1:2026/452, 153/1:2026/455, 153/1:2026/459, 154/1:2026/558, 154/1:2026/556, 143/1:2026/445, 143/1:2026/448, 143/1:2026/449, 138/3:2026/552, 153/1:2026/451, 153/1:2026/453, 153/1:2026/454, 153/1:2026/457, 138/3:2026/550, 138/3:2026/554, 154/1:2026/555, 138/3:2026/553

Remarques éventuelles pour le lot 106

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvry (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour tout le lot. (cfr clauses au catalogue)
- Attention, zone humide (143/1/3, 1.2ha)
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement 17 à 35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel). Les bois des cloisonnements seront coupés préalablement par rapport au reste de la coupe.
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.



INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphane, 080 21 61 27, 0477 78 14 22

22,1847 Ha; 400 bois; cube moyen : 2966 dm³; circ moyenne : 142 cm; 1186 m³ grumes

Comp/Pa : 161/1, 168/1, 169/1, 172/1

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS, GRAND-SART

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 107		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
Qualité	Type	Volume		Volume		Volume		Volume	
Circ.	Diam.								
25	8,0	3		-		-		2	
35	11,0	3		-		-		11	
		0,261 m³		-		-		0,699 m³	
45	14,5	5		-		-		13	
55	17,5	8		-		-		13	
		2,275 m³		-		-		4,238 m³	
65	20,5	12		-		-		10	
		3,617 m³		-		-		3,030 m³	
75	24,0	8		-		-		14	
85	27,0	12		-		-		19	
		11 m³		-		-		17 m³	
95	30,0	8		-		-		19	
105	33,5	6		-		-		13	
115	36,5	7		1		1		8	
		22 m³		1,135 m³		1,200 m³		35 m³	
125	40,0	11		2		-		7	
135	43,0	8		-		-		9	
145	46,0	6		2		-		4	
		46 m³		6,592 m³		-		33 m³	
155	49,5	11		2		-		1	
165	52,5	2		3		-		4	
175	55,5	8		2		-		5	
		60 m³		17 m³		-		28 m³	
185	59,0	5		4		-		-	
195	62,0	2		2		-		3	
		25 m³		20 m³		-		12 m³	
205	65,0	3		2		-		5	
215	68,5	4		2		-		5	
225	71,5	4		-		-		3	
235	75,0	2		-		-		3	
245	78,0	2		1		1		4	
		81 m³		22 m³		6,456 m³		113 m³	
255	81,0	1		1		-		3	
265	84,5	1		-		-		1	
275	87,5	-		-		-		1	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		1		1	
305	97,0	-		-		-		3	
315	100,5	-		-		-		1	
325	103,5	-		-		-		4	
335	106,5	-		-		-		3	
345	110,0	-		-		-		3	
355	113,0	-		-		-		1	
365	116,0	-		-		-		1	
375	119,5	-		-		-		2	
385	122,5	-		-		-		1	
		15 m³		6,161 m³		11 m³		338 m³	
Totaux Gr.		142		24		3		200	
Houp./tail.		266 m³		73 m³		19 m³		584 m³	
		-		-		-		-	

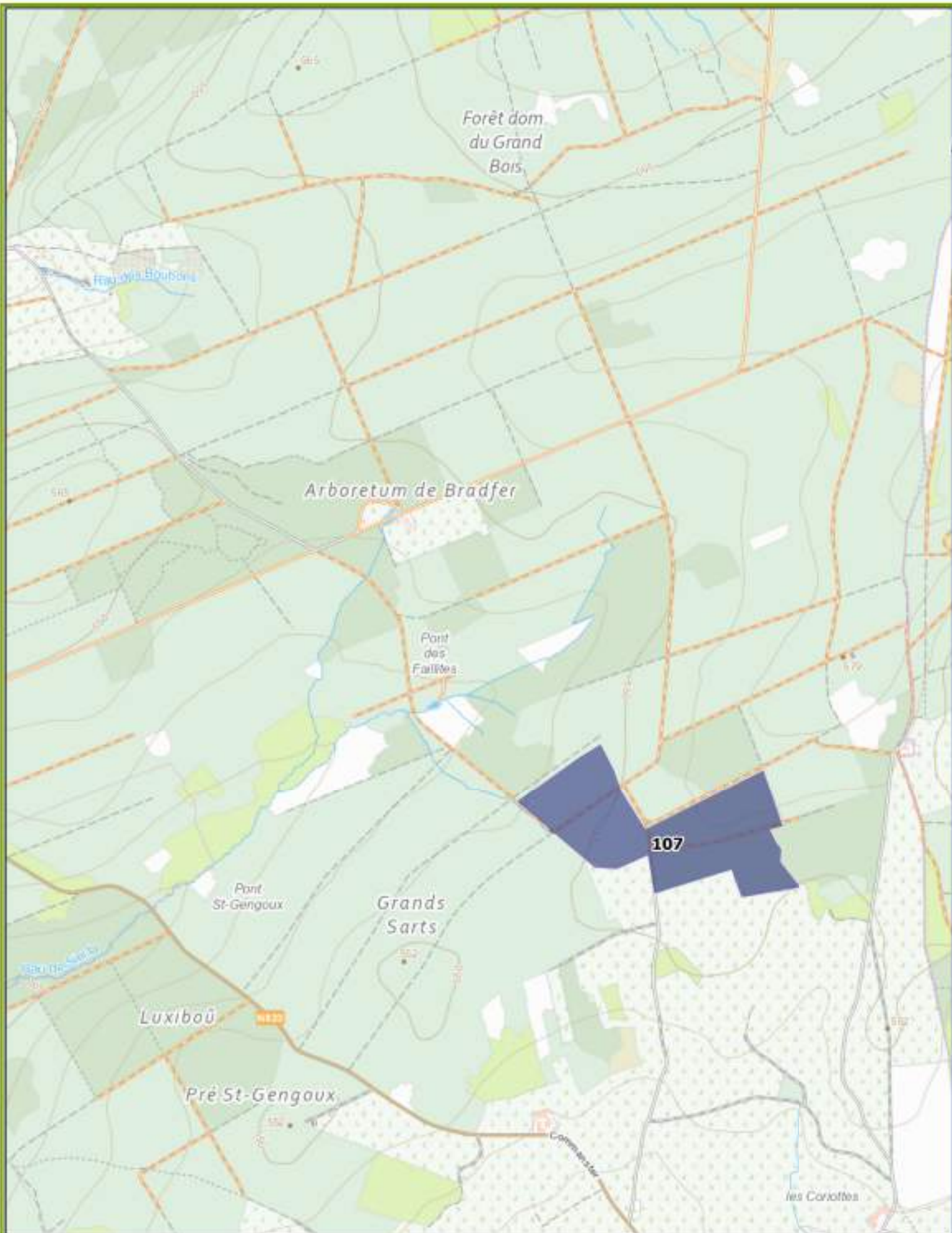
LOT 107		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION DECLASSE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	1,002 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	1	3,311 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	1		-		1		-	
175	55,5	-	4,462 m³	-	-	-	2,805 m³	-	-
185	59,0	-		-		1		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	3,668 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	3		-		-		-	
225	71,5	3		-		-		-	
235	75,0	3		-		-		-	
245	78,0	1	50 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	1		1		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	1		-		-		-	
335	106,5	2		1		-		-	
345	110,0	2		-		-		-	
355	113,0	1		1		-		-	
365	116,0	1		-		-		-	
375	119,5	1	138 m³	-	42 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		26	197 m³	3	42 m³	2	6,473 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

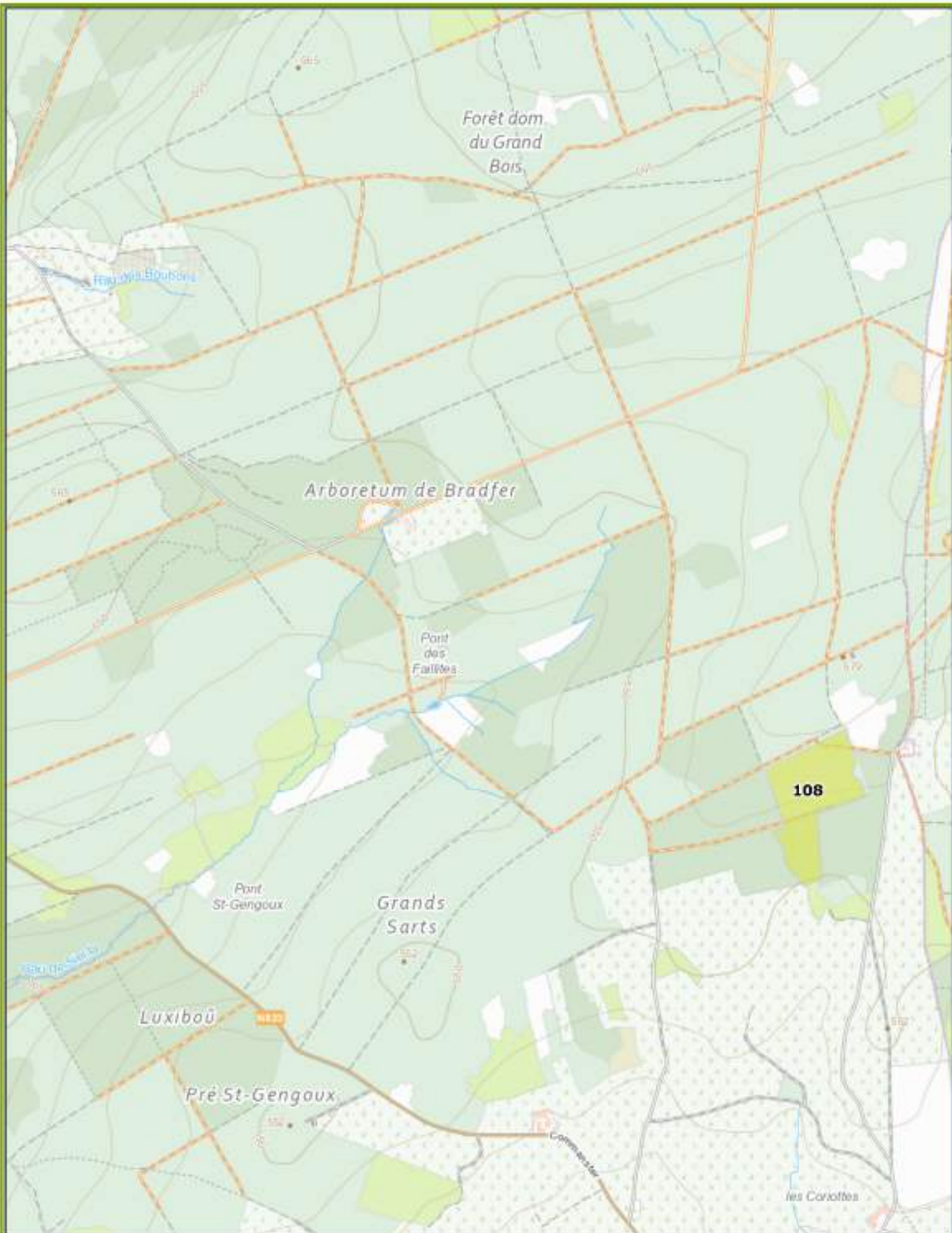
933/2026/1084/2/107 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 161/1:2026/462, 168/1:2026/466, 161/1:2026/461, 168/1:2026/468, 172/1:2026/477, 172/1:2026/480, 168/1:2026/465, 168/1:2026/469, 168/1:2026/470, 169/1:2026/471, 169/1:2026/474, 161/1:2026/463, 161/1:2026/464, 172/1:2026/478, 172/1:2026/479, 168/1:2026/467, 169/1:2026/472, 172/1:2026/481, 169/1:2026/473, 172/1:2026/482

Remarques éventuelles pour le lot 107

- Captage : zone de prévention IIb SWDE et Cne de Gouvry (cfr Livre II du code de l'Eau, art. R.168...) pour ~30% du lot (comp.161 et 50% du comp.168). (cfr clauses au catalogue)
- Attention, zone humide au SE du lot (20 ares)
- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement ~35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel).
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance, double flache pour les bordures.
- Recoupe des grumes à 21 mètres pour la protection des semis naturels (éviter le "fauchage" des semis lors du débusquage des grumes).





LOT 109

Cantonement VIELSALM
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GRAND-BOIS

INFORMATIONS : SCHMATZ Stéphane, 080 21 61 27, 0477 78 14 22
16,8177 Ha; 751 bois; cube moyen : 305 dm³; circ moyenne : 60 cm; 229 m³ grumes
Comp/Pa : 156/1, 157/1, 157/2, 164/1, 173/2

Lieu(x) - dit(s)

GRAND-BOIS, BUIS- DES ALLEMANDS, GRAND-SART

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

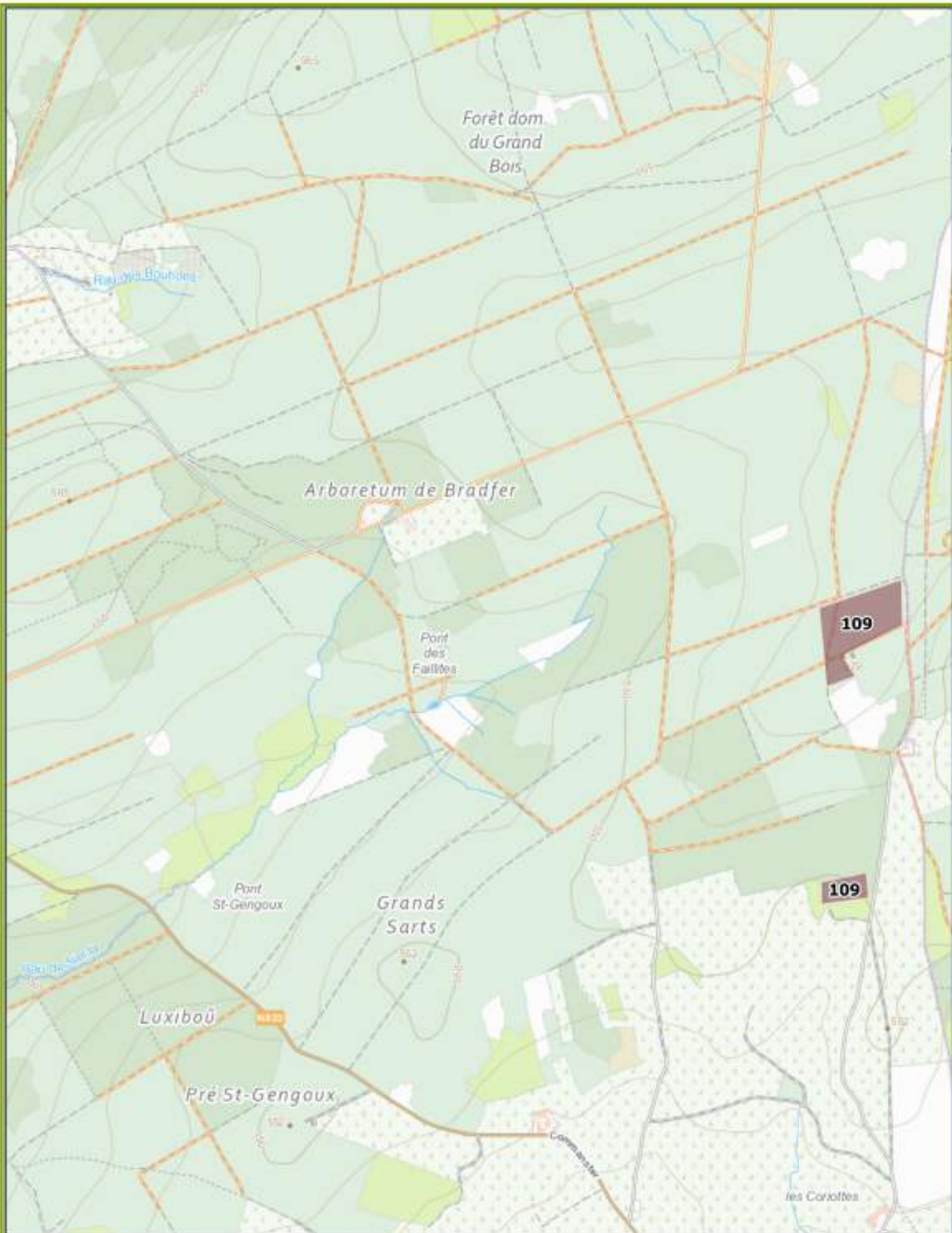
LOT 109		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	55		12		-		-	
35	11,0	63	4,430 m³	41	2,564 m³	-	-	-	-
45	14,5	93		49		-		-	
55	17,5	64	21 m³	48	14 m³	3	0,615 m³	-	-
65	20,5	71	20 m³	35	9,484 m³	-	-	-	-
75	24,0	31		20		6		-	
85	27,0	37	33 m³	24	21 m³	10	8,708 m³	-	-
95	30,0	16		12		10		-	
105	33,5	7		4		3		-	
115	36,5	6	25 m³	9	23 m³	3	15 m³	-	-
125	40,0	1		11		-		-	
135	43,0	-		4		-		-	
145	46,0	-	1,316 m³	2	27 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	1	2,605 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		444	105 m³	272	100 m³	35	24 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

933/2026/1084/2/109 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 173/2:2026/561, 164/1:2026/559, 157/2:2026/104, 173/2:2026/560, 157/1:2026/101, 157/1:2026/103, 157/2:2026/105, 156/1:2026/99, 157/1:2026/102, 156/1:2026/100

Remarques éventuelles pour le lot 109

- La circulation des engins d'exploitation se fera exclusivement sur les cloisonnements (écartement 17 à 35m), sur lit de branches (sauf ébranchage manuel).
- Mesure au compas électronique, cubage hauteur/décroissance.



LOT 251

Cantonement MARCHE-EN-FAMENNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GROS THIER - BOIS DU
PAYS

INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/65.54.27, 0479/65.94.27

1,8114 Ha; 472 bois; cube moyen : 2092 dm³; circ moyenne : 145 cm; 988 m3 grumes

Comp/Pa : 4/2

Lieu(x) - dit(s)

BOIS DU PAYS - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 251		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	6		-		-		-	
85	27,0	5	4,796 m³	1	0,658 m³	-	-	-	-
95	30,0	10		-		-		-	
105	33,5	29		-		-		-	
115	36,5	30	68 m³	3	4,014 m³	-	-	-	-
125	40,0	54		3		-		-	
135	43,0	72		6		-		-	
145	46,0	59	309 m³	4	20 m³	-	-	-	-
155	49,5	40		12		-		-	
165	52,5	34		13		-		-	
175	55,5	24	254 m³	9	81 m³	-	-	-	-
185	59,0	12		8		-		-	
195	62,0	11	90 m³	10	66 m³	-	-	-	-
205	65,0	2		7		-		-	
215	68,5	2		1		-		-	
225	71,5	-		2		-		-	
235	75,0	-		1		-		-	
245	78,0	-	21 m³	1	62 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	1	7,958 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		390	747 m³	82	242 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

932/2026/1088/1/251 Tri 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 4/2:2026/352, 4/2:2026/351

Remarques éventuelles pour le lot 251

Mesurage au compas et cubage par défilement.

LOT 252

Cantonement MARCHE-EN-FAMENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GROS THIER - BOIS DU
 PAYS

INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/65.54.27, 0479/65.94.27

0,6700 Ha; 155 bois; cube moyen : 579 dm³; circ moyenne : 86 cm; 90 m³ grumes

Comp/Pa : 5/1

Lieu(x) - dit(s)

HAIE DU POUHON - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 252		MELEZE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	7		-		-		-	
55	17,5	6	2,216 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	10	2,980 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	21		-		-		-	
85	27,0	42	31 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	40		-		-		-	
105	33,5	20		-		-		-	
115	36,5	9	53 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		155	89 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/1088/1/252 Tri 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 5/1:2026/353

Remarques éventuelles pour le lot 252

Mesurage au compas et cubage par défilement.

Attention, majorité du cube dans le 37/1, 1.91 ha.

LOT 253

Cantonement MARCHE-EN-FAMENNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété GROS THIER - BOIS DU
 PAYS

INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/65.54.27, 0479/65.94.27

1,6449 Ha; 445 bois; cube moyen : 191 dm³; circ moyenne : 49 cm; 85 m³ grumes

Comp/Pa : 16/4, 21/3

Lieu(x) - dit(s)

VIEUX FOURNEAUX - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 253									
Espèce	Coupe	Qualité	Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL				
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	16		3		-		-	
35	11,0	84	7,284 m³	10	0,942 m³	-	-	-	-
45	14,5	132		17		-		-	
55	17,5	102	40 m³	4	3,079 m³	-	-	-	-
65	20,5	49	18 m³	2	0,740 m³	-	-	-	-
75	24,0	14		4		-		-	
85	27,0	4	8,954 m³	1	2,491 m³	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-	
105	33,5	3	3,411 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		404	78 m³	41	7,252 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

932/2026/1088/1/253 Tri 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 21/3:2026/357, 16/4:2026/355, 16/4:2026/354, 21/3:2026/356

Remarques éventuelles pour le lot 253

Martelage au compas et cubage par défilement.

INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/85.54.27, 0479/65.94.27

15,7527 Ha; 446 bois; cube moyen : 1332 dm³; circ moyenne : 113 cm; 594 m³ grumes

Comp/Pa : 16/2, 17/1, 17/2, 18/1, 19/1, 21/2, 22/1, 22/2, 23/1

Lieu(x) - dit(s)

VIEUX FOURNEAUX - cpe 5, HAIE DU POUHON - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 254		EPICEA		DOUGLAS		GRANDIS			
Espece	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	9	2,070 m³	1	0,227 m³	-	-	-	-
65	20,5	11	4,037 m³	-	-	1	0,371 m³	-	-
75	24,0	15		-		2		-	
85	27,0	16	17 m³	-	-	1	1,575 m³	-	-
95	30,0	46		2		-		-	
105	33,5	101		2		-		-	
115	36,5	74	261 m³	7	13 m³	-	-	-	-
125	40,0	74		6		-		-	
135	43,0	38		6		-		-	
145	46,0	6	193 m³	5	29 m³	-	-	-	-
155	49,5	3		1		-		-	
165	52,5	1		5		-		-	
175	55,5	-	10 m³	5	31 m³	-	-	-	-
185	59,0	2		4		-		-	
195	62,0	-	7,306 m³	1	19 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	4,811 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		396	494 m³	46	97 m³	4	1,946 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/1088/1/254 Tri 013

Fiches (Comp/Pa/Fiche) : 16/2:2026/359, 16/2:2026/360, 17/2:2026/361, 22/2:2026/367, 17/1:2026/362, 21/2:2026/365, 21/2:2026/366, 23/1:2026/369, 16/2:2026/358, 18/1:2026/363, 22/1:2026/368, 19/1:2026/364

Remarques éventuelles pour le lot 254

Martelage au compas et cubage par défilement.

INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/65.54.27, 0479/65.94.27
 3,0000 Ha; 69 bois; cube moyen : 1077 dm³; circ moyenne : 121 cm; 74 m3 grumes
 Comp/Pa : 19/12, 27/1

Lieu(x) - dit(s)

HAIE DU POUHON - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

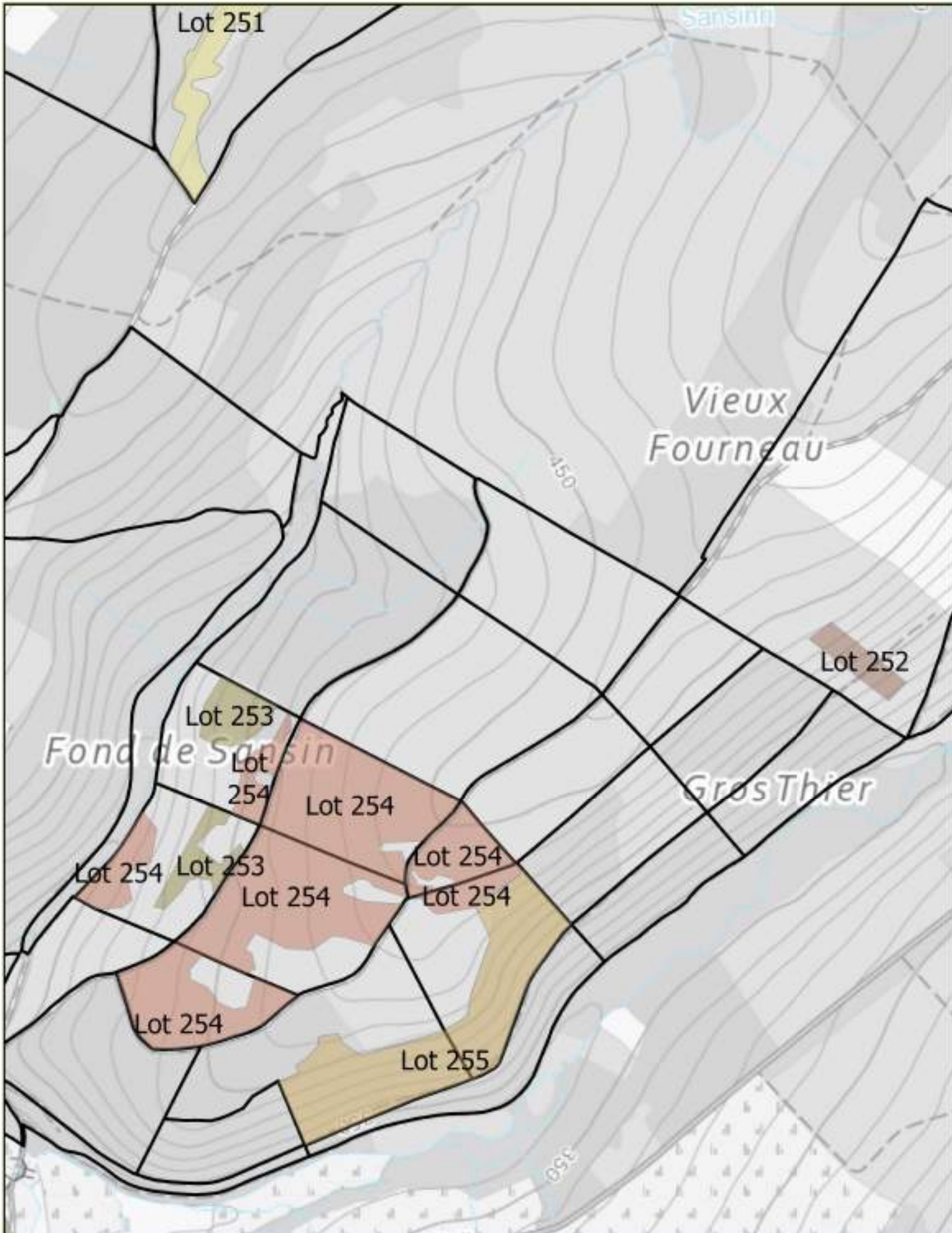
LOT 255									
Espèce	PIN SYLVESTRE								
Coupe	AMELIORATION								
Qualité	NORMAL								
Type	NORMAL								
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	2	0,916 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	8		-		-		-	
115	36,5	24	31 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	16		-		-		-	
135	43,0	14		-		-		-	
145	46,0	3	41 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	1,989 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		69	75 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/1088/1/255 Tri 013

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 19/12:2026/370, 27/1:2026/371

Remarques éventuelles pour le lot 255

Martelage au compes et cubage par défilement.



INFORMATIONS : PALMIERI Laurent, 0479/65.54.27, 0479/65.94.27

2,1600 Ha; 607 bois; cube moyen : 768 dm³; circ moyenne : 87 cm; 466 m³ grumes

Comp/Pa : 2/2

Lieu(x) - dit(s)

FOND DE BURNI - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 256		EPICEA							
Espece	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	164	38 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	99	36 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	79		-	-	-	-	-	-
85	27,0	58	74 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	47		-	-	-	-	-	-
105	33,5	31		-	-	-	-	-	-
115	36,5	19	94 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	23		-	-	-	-	-	-
135	43,0	25		-	-	-	-	-	-
145	46,0	21	105 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	16		-	-	-	-	-	-
165	52,5	10		-	-	-	-	-	-
175	55,5	7	76 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-	-	-	-	-	-
195	62,0	1	11 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	4		-	-	-	-	-	-
215	68,5	-		-	-	-	-	-	-
225	71,5	-		-	-	-	-	-	-
235	75,0	-		-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	18 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-		-	-	-	-	-	-
265	84,5	-		-	-	-	-	-	-
275	87,5	-		-	-	-	-	-	-
285	90,5	-		-	-	-	-	-	-
295	94,0	-		-	-	-	-	-	-
305	97,0	-		-	-	-	-	-	-
315	100,5	-		-	-	-	-	-	-
325	103,5	1	15 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		607	467 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/1088/1/256 Tri 013

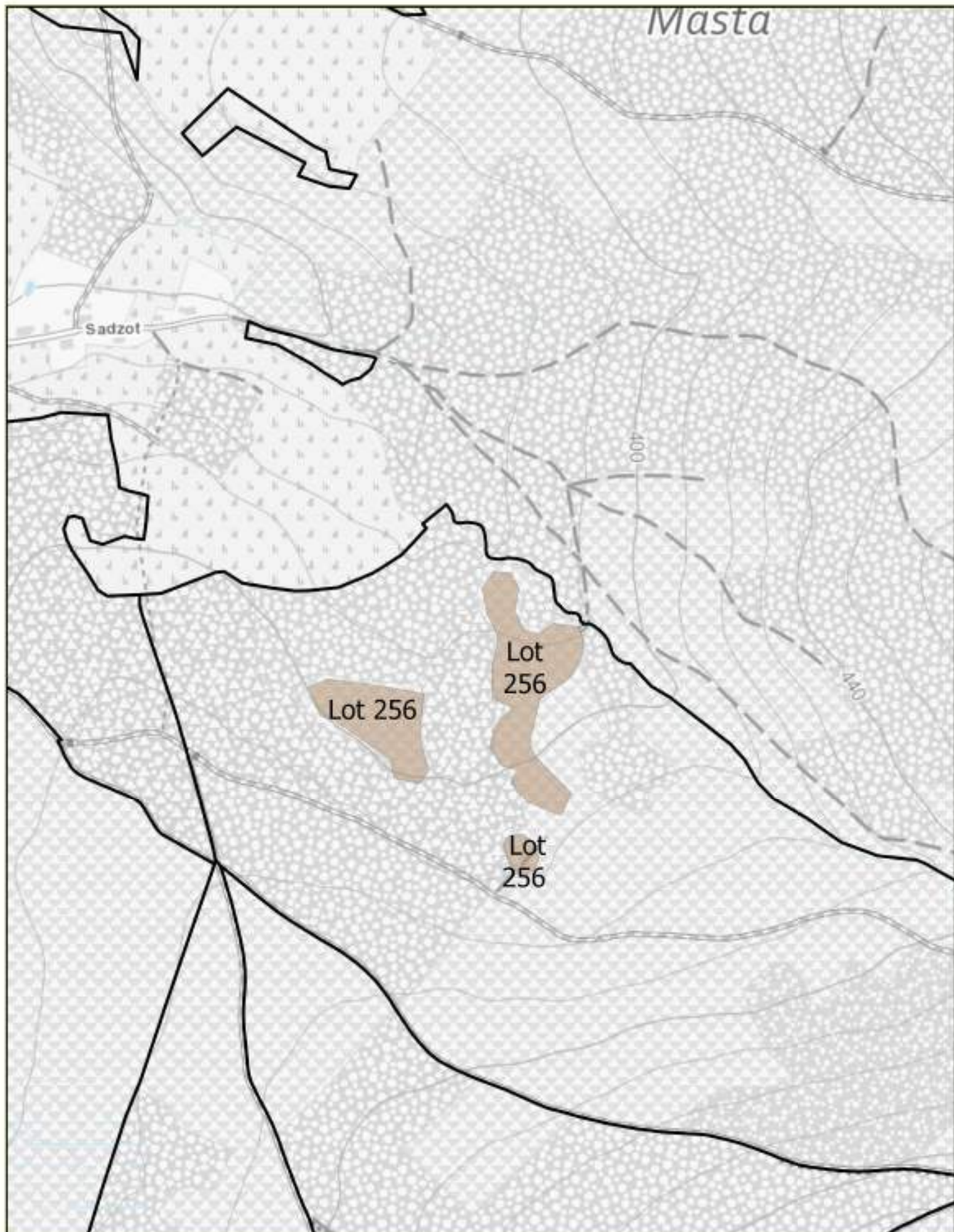
Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 2/2:2025/237

Remarques éventuelles pour le lot 256

Mesurage au compas et cubage par défillement

- Exploitation sur lit de branches. Les voies d'exploitation seront définies en concertation entre l'adjudicataire et le préposé forestier.

- Eviter un maximum la casse des feuillus présents sous peine d'éviction immédiate de la coupe.



LOT 401

Cantonement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété F D
HAZEILLES-VESQUEVILLE

INFORMATIONS : THOMEE Adrien, 0479/88.57.89,
12,3974 Ha; 1106 bois; cube moyen : 772 dm³; circ moyenne : 71 cm; 854 m3 grumes
Comp/Pa : 4/1, 4/2, 4/3, 5/1, 6/1, 6/2, 6/3, 7/1, 7/2

Lieu(x) - dit(s)

PLASTRAY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 401		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	181		-		-		-	
35	11,0	190	22 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	110		1		-		-	
55	17,5	96	47 m³	3	0,965 m³	-	-	-	-
65	20,5	89	38 m³	10	3,920 m³	1	0,438 m³	-	-
75	24,0	63		3		-		-	
85	27,0	59	81 m³	13	11 m³	-	-	-	-
95	30,0	46		7		-		-	
105	33,5	37		7		-		-	
115	36,5	26	125 m³	5	21 m³	-	-	-	-
125	40,0	17		3		1		-	
135	43,0	14		3		-		-	
145	46,0	10	79 m³	-	10 m³	1	4,210 m³	-	-
155	49,5	10		2		1		-	
165	52,5	6		2		3		-	
175	55,5	11	80 m³	1	13 m³	2	20 m³	-	-
185	59,0	9		1		4		-	
195	62,0	11	78 m³	2	11 m³	1	21 m³	-	-
205	65,0	6		-		1		-	
215	68,5	7		-		-		1	
225	71,5	3		-		-		-	
235	75,0	4		-		-		-	
245	78,0	2	113 m³	-	-	-	4,990 m³	-	5,508 m³
255	81,0	4		-		-		-	
265	84,5	4	56 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 015	719 m³	63	71 m³	15	51 m³	1	5,508 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1108/A/401 Tri 007

LOT 401

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété F D
HAZEILLES-VESQUEVILLE

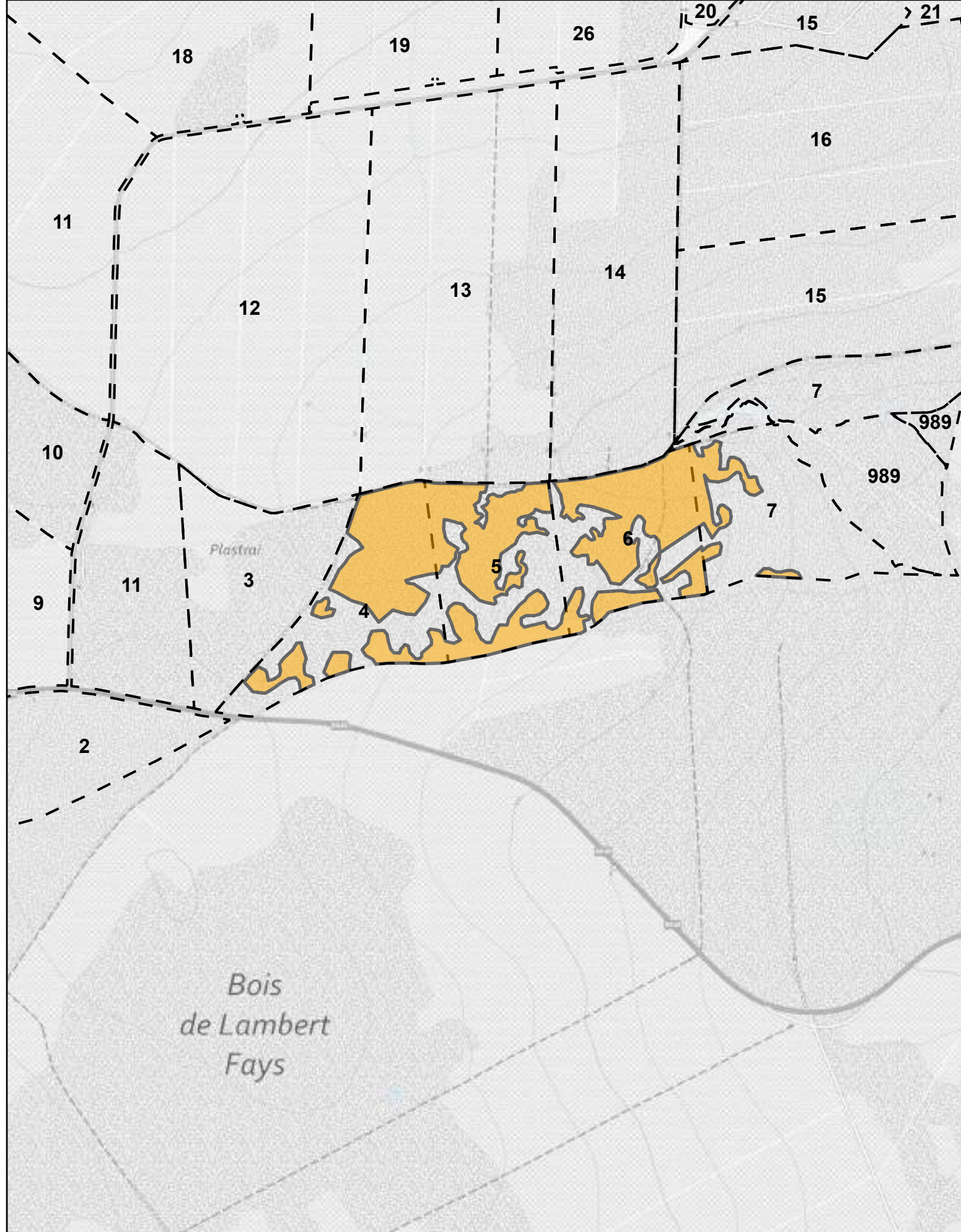
LOT 401		Grandis							
Espèce		AMÉLIORATION							
Coupe									
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,089 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	3	1,218 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,422 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-		-		-		-	
85	27,0	2	1,518 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	0,961 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	1	3,669 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		12	7,877 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1108/A/401 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 6/1:2026/26, 6/2:2026/27, 6/3:2026/32, 4/1:2026/16, 4/2:2026/19, 7/1:2026/35, 4/1:2026/17, 7/2:2026/38, 4/3:2026/22, 5/1:2026/23, 6/2:2026/30, 4/1:2026/18, 4/2:2026/21, 6/2:2026/28, 7/1:2026/37, 7/2:2026/40, 7/2:2026/42, 4/2:2026/20, 5/1:2026/24, 7/2:2026/39, 7/2:2026/41, 6/3:2026/33, 6/1:2026/25, 6/2:2026/29, 6/3:2026/31, 6/3:2026/34, 7/1:2026/36

Remarques éventuelles pour le lot 401

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage à la HD: EP 31 m, DO 40 m;



LOT 402

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété F D
 HAZEILLES-VESQUEVILLE

INFORMATIONS : THOMEE Adrien, 0479/88.57.89,
 11,1140 Ha; 433 bois; cube moyen : 1286 dm³; circ moyenne : 107 cm; 557 m3 grumes
 Comp/Pa : 25/1

Lieu(x) - dit(s)

Thier aux pâquerettes

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

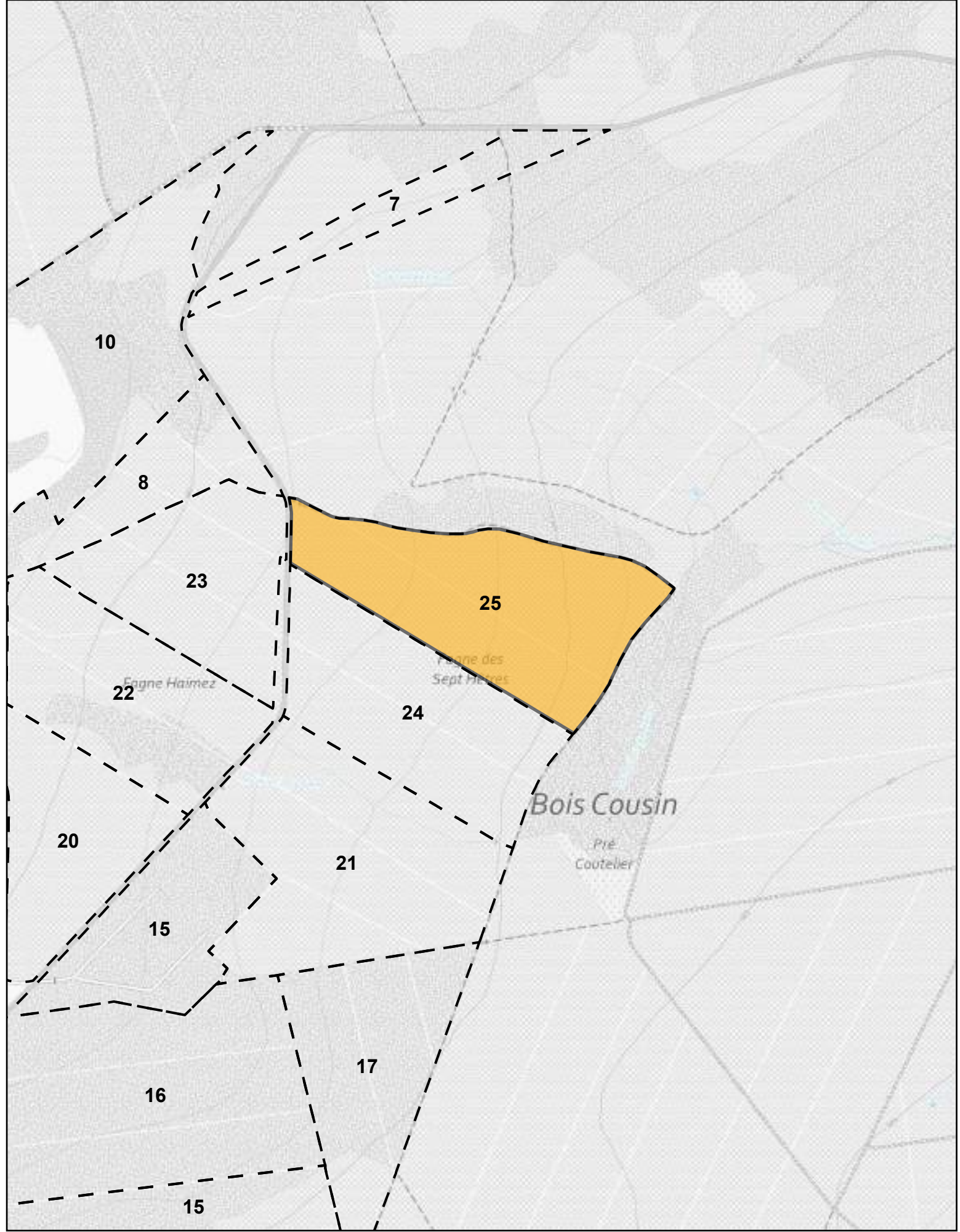
LOT 402		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		BORDURE		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,288 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,688 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	16		-		1		-	
85	27,0	49	46 m ³	-	-	-	0,599 m ³	-	-
95	30,0	95		1		-		-	
105	33,5	100		-		1		-	
115	36,5	65	303 m ³	2	3,550 m ³	2	4,221 m ³	3	4,446 m ³
125	40,0	34		-		1		4	
135	43,0	18		-		1		7	
145	46,0	11	118 m ³	-	-	-	3,873 m ³	7	38 m ³
155	49,5	3		-		-		1	
165	52,5	-		-		1		1	
175	55,5	-	7,812 m ³	-	-	1	6,772 m ³	1	9,011 m ³
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	1	4,498 m ³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	-	-	1	5,508 m ³	-	-
Totaux Gr.		396	477 m ³	3	3,550 m ³	10	25 m ³	24	51 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1108/A/402 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 25/1:2026/44, 25/1:2026/43, 25/1:2026/46, 25/1:2026/45

Remarques éventuelles pour le lot 402

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage à la HD: DO 40 m, MJ 32 m, EP 31 m;



LOT 403

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété F D
 HAZEILLES-VESQUEVILLE

INFORMATIONS : THOMEE Adrien, 0479/88.57.89,

6,3763 Ha; 50 bois; cube moyen : 1987 dm³; circ moyenne : 158 cm; 99 m³ grumes; 68 m³ houppiers

Comp/Pa : 7/10

Lieu(x) - dit(s)

PLASTRAY

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 403		Espèce		Coupe		Qualité		Type		HETRE		HETRE					
										AMELIORATION		AMELIORATION					
										NORMAL		SCOLYTE (FE)					
										NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume		Nombre		Volume	
65	20,5	2		0,014 m³		-		-		-		-		-		-	
75	24,0	-				-				-				-			
85	27,0	-				-				-				-			
95	30,0	3		1,734 m³		-		-		-		-		-		-	
105	33,5	2				-				-				-			
115	36,5	4		4,298 m³		-		-		-		-		-		-	
125	40,0	3				-				-				-			
135	43,0	2				-				-				-			
145	46,0	2		8,931 m³		-		-		-		-		-		-	
155	49,5	6				-				-				-			
165	52,5	4				1				-				-			
175	55,5	3		28 m³		3		8,231 m³		-		-		-		-	
185	59,0	-				1				-				-			
195	62,0	5		14 m³		1		4,980 m³		-		-		-		-	
205	65,0	3				1				-				-			
215	68,5	1				-				-				-			
225	71,5	1				-				-				-			
235	75,0	1				-				-				-			
245	78,0	1		28 m³		-		1,812 m³		-		-		-		-	
Totaux Gr.		43		85 m³		7		15 m³		-		-		-		-	
Houp./tail.				57 m³				11 m³				-				-	

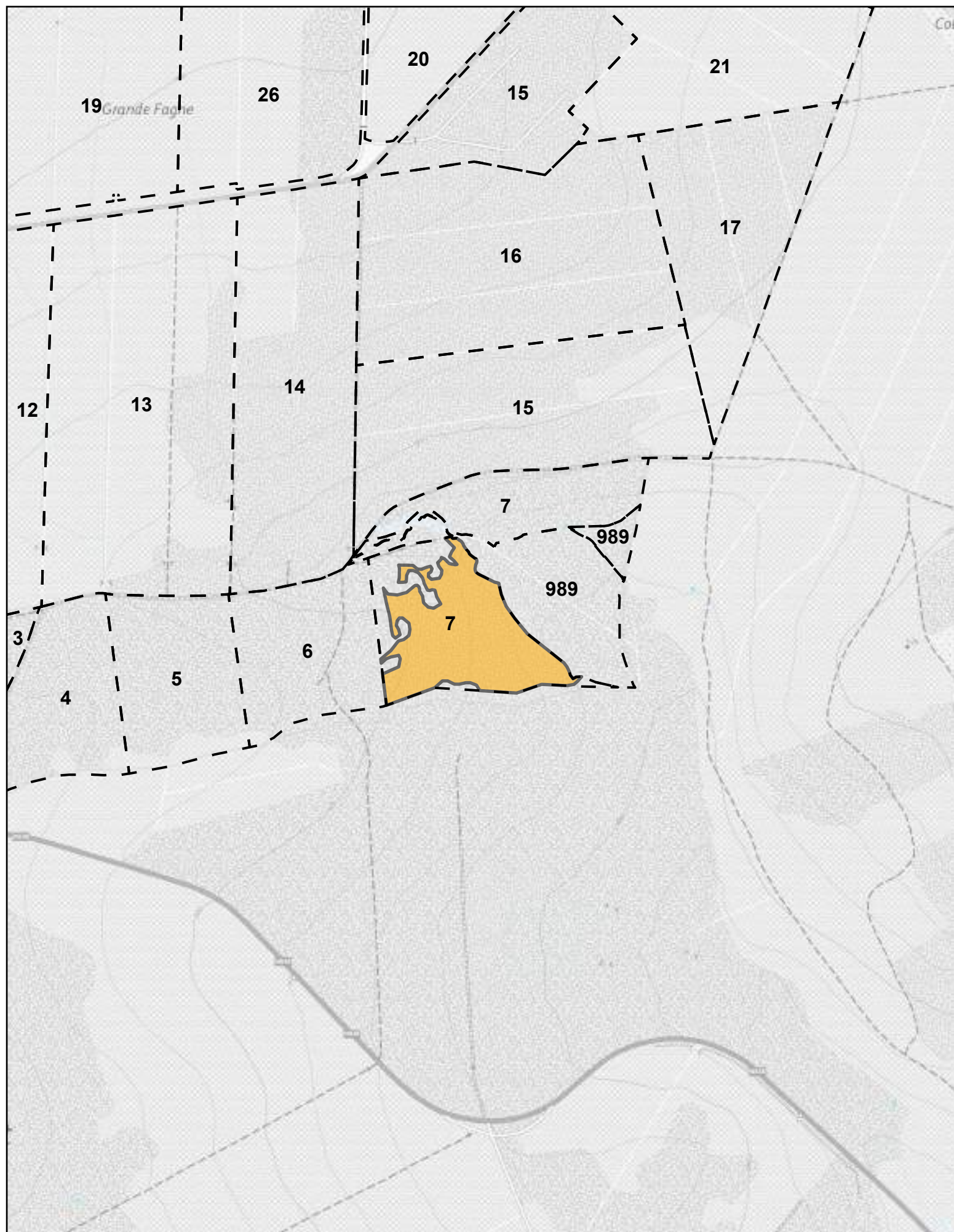
952/2026/1108/A/403 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 7/10:2025/501, 7/10:2025/500

Remarques éventuelles pour le lot 403

-Mesurage au compas forestier;

-Cubage au défilement;



LOT 404

Cantonnement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
DOMANIALE (GESTION
DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MOES Philippe, 084/34.46.80, 0477 78 13 79

45,8780 Ha; 184 bois; cube moyen : 3757 dm³; circ moyenne : 180 cm; 691 m3 grumes

Comp/Pa : 122/2, 128/10, 134/10, 135/1, 135/10

Lieu(x) - dit(s)

FUTAIE DE MOCHAMPS, THIERS FAYS DE LUCY, FREYR XV° Lot

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

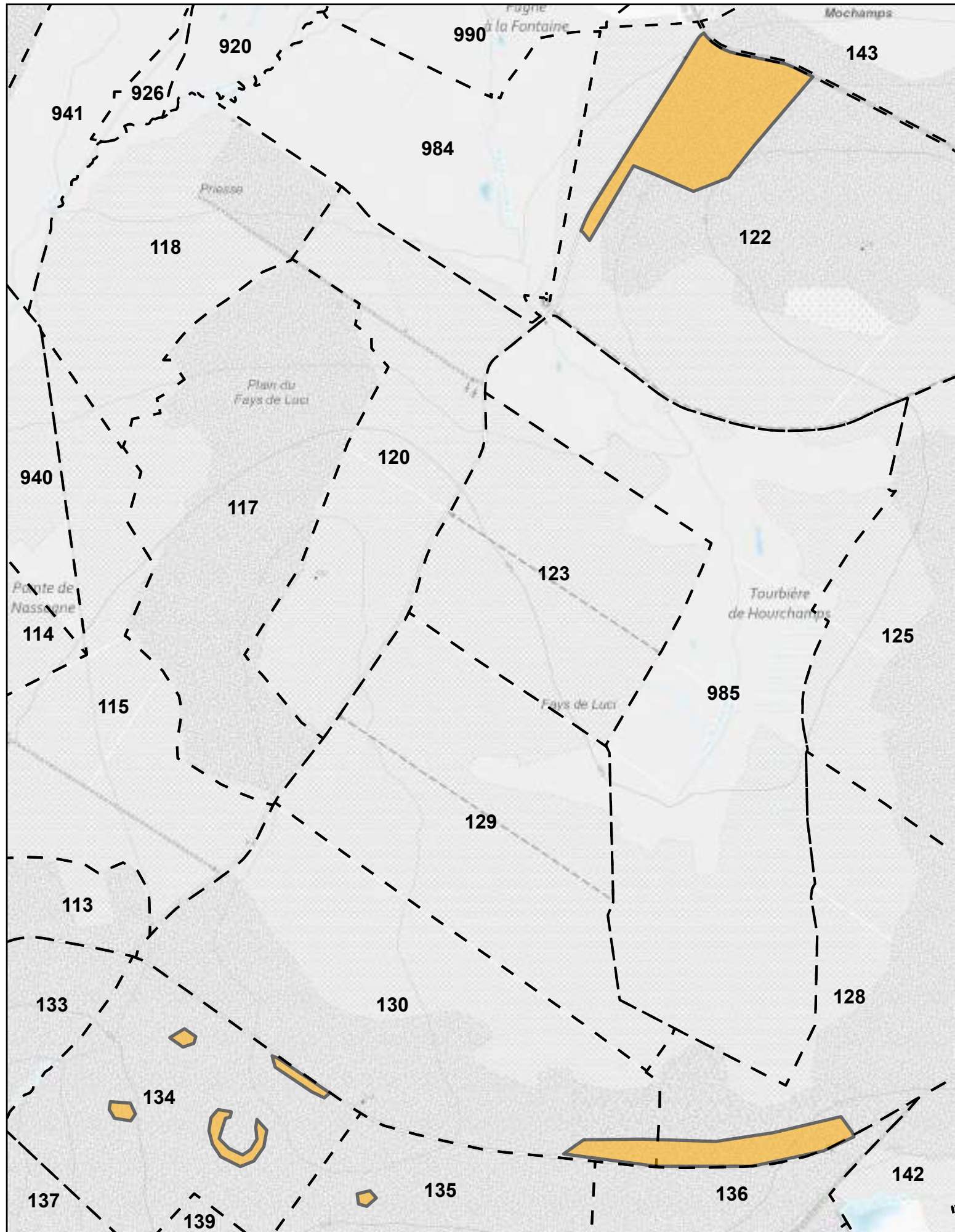
LOT 404 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL	GRANDIS DEFINITIVE NORMAL NORMAL
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume
85 27,0	1 0,629 m³	- -	- -	- -
95 30,0	-	-	-	-
105 33,5	-	-	-	-
115 36,5	2 2,432 m³	1 1,165 m³	- -	1 1,216 m³
125 40,0	5	-	-	1
135 43,0	2	2	1	2
145 46,0	9 35 m³	1 5,203 m³	- 2,024 m³	1 6,936 m³
155 49,5	26	1	2	4
165 52,5	24	-	1	4
175 55,5	13 201 m³	- 2,215 m³	- 8,479 m³	3 29 m³
185 59,0	14	1	-	1
195 62,0	11 103 m³	- 3,093 m³	2 8,710 m³	1 7,080 m³
205 65,0	10	-	-	-
215 68,5	9	1	-	-
225 71,5	7	-	-	1
235 75,0	6	1	-	1
245 78,0	2 186 m³	- 9,730 m³	- -	1 16 m³
255 81,0	2	-	-	-
265 84,5	2	-	-	-
275 87,5	2	-	-	-
285 90,5	1	-	-	-
295 94,0	-	-	-	-
305 97,0	-	-	-	-
315 100,5	1 63 m³	- -	- -	- -
Totaux Gr.	149 591 m³	8 21 m³	6 19 m³	21 60 m³
Houp./tail.	-	-	-	-

952/2026/1937/A/404 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 122/2:2026/264, 134/10:2026/303, 135/1:2026/307, 134/10:2026/304, 135/10:2026/308, 134/10:2026/306, 122/2:2026/261, 128/10:2026/305

Remarques éventuelles pour le lot 404

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage au défilement sauf cp 122/2 HD 36 m;
- Pas de débardage ni d'abattage vers le chemin " des Russes". (jeune plantation de feuillues divers);
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus. (Périmètre quiétude brame du cerf);



LOT 405

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION
 DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MOES Philippe, 084/34.46.80, 0477 78 13 79

27,1550 Ha; 5099 bois; cube moyen : 135 dm³; circ moyenne : 43 cm; 690 m³ grumes

Comp/Pa : 107/1, 115/2, 122/2, 122/3

Lieu(x) - dit(s)

LA FLACHE, LE PIED DE BOEUF, FUTAIE DE MOCHAMPS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 405		2026/229 - 107/1 T10		2026/230 - 115/2 T10		2026/300 - 122/2 T10		2026/301 - 122/3 T10	
Fiches		EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		BORDURE	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	49		630		430		-	
35	11,0	37	3,040 m³	516	49 m³	825	64 m³	-	-
45	14,5	28		289		922		9	
55	17,5	18	6,610 m³	102	58 m³	614	245 m³	8	2,687 m³
65	20,5	14	4,144 m³	51	17 m³	313	102 m³	11	3,355 m³
75	24,0	1		24		106		9	
85	27,0	2	1,540 m³	9	17 m³	36	71 m³	6	7,473 m³
95	30,0	-		8		10		5	
105	33,5	-		-		5		2	
115	36,5	-	-	-	6,376 m³	2	15 m³	3	9,189 m³
125	40,0	-		-		2		1	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	1	4,926 m³	-	1,378 m³
Totaux Gr.		149	15 m³	1 629	147 m³	3 266	502 m³	54	24 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1937/A/405 Tri 010

LOT 405		2026/302 - 122/3 T10							
Fiches		DOUGLAS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
165	52,5	1	1,939 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	1,939 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1937/A/405 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 107/1:2026/229, 122/3:2026/301, 115/2:2026/230, 122/3:2026/302, 122/2:2026/300

Remarques éventuelles pour le lot 405

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage au défilement;
- Débusquage au cheval ;
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus. (Périmètre quiétude brame du cerf)



LOT 406

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION
 DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MOES Philippe, 084/34.46.80, 0477 78 13 79

16,0441 Ha; 500 bois; cube moyen : 740 dm³; circ moyenne : 90 cm; 370 m³ grumes

Comp/Pa : 122/10

Lieu(x) - dit(s)

FUTAIE DE MOCHAMPS

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

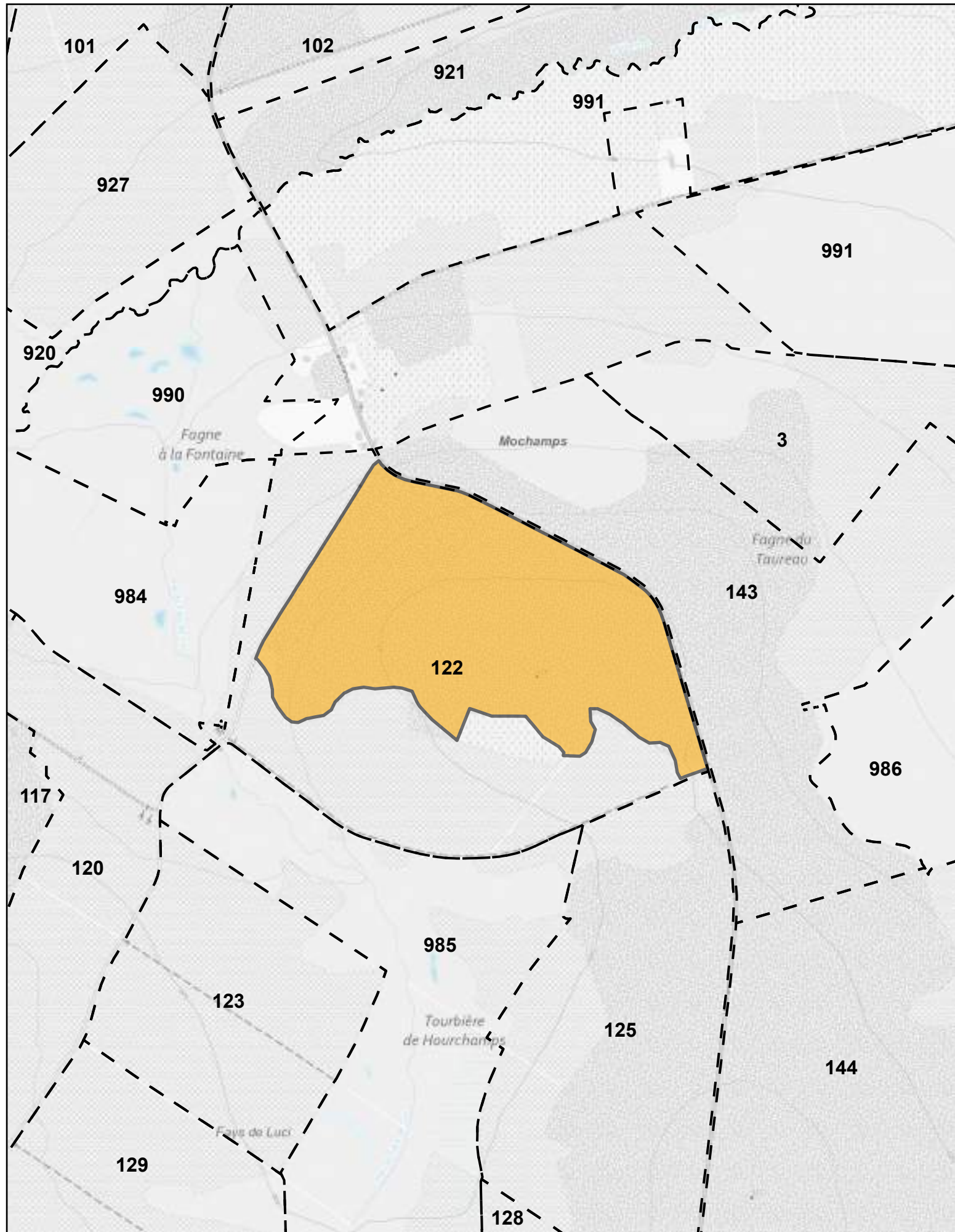
LOT 406		HETRE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE (FE)					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	12		-		-		-	
35	11,0	40	1,700 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	44		-		-		-	
55	17,5	51	15 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	47	13 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	57		-		-		-	
85	27,0	39		-		-		-	
95	30,0	49	67 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	37		-		-		-	
115	36,5	19	42 m³	1	0,719 m³	-	-	-	-
125	40,0	22		-		-		-	
135	43,0	11		-		-		-	
145	46,0	10	56 m³	1	1,139 m³	-	-	-	-
155	49,5	14		1		-		-	
165	52,5	11		-		-		-	
175	55,5	3	54 m³	-	1,792 m³	-	-	-	-
185	59,0	7		-		-		-	
195	62,0	3	27 m³	2	5,594 m³	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	5		1		-		-	
225	71,5	2		2		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	1	43 m³	-	11 m³	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	1		1		-		-	
285	90,5	2	27 m³	-	4,156 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		491	346 m³	9	24 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2026/1937/A/406 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 122/10:2026/249, 122/10:2026/248

Remarques éventuelles pour le lot 406

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage au défilement;
- Les houppiers ne font pas partie de la vente;
- Pas d'abattage ni de débardage vers le chemin " des Russes" (jeune plantation de feuillus divers);
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus (Périmètre quiétude brame);
- Lot situé en zone N 2000;



LOT 407

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION
 DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MACKELS Benoît, 0477/83.03.24, 0477 83 03 24
 43,1668 Ha; 1221 bois; cube moyen : 598 dm³; circ moyenne : 67 cm; 731 m3 grumes
 Comp/Pa : 36/10, 37/10, 37/11, 38/10, 39/10

Lieu(x) - dit(s)

NOIRBIN

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

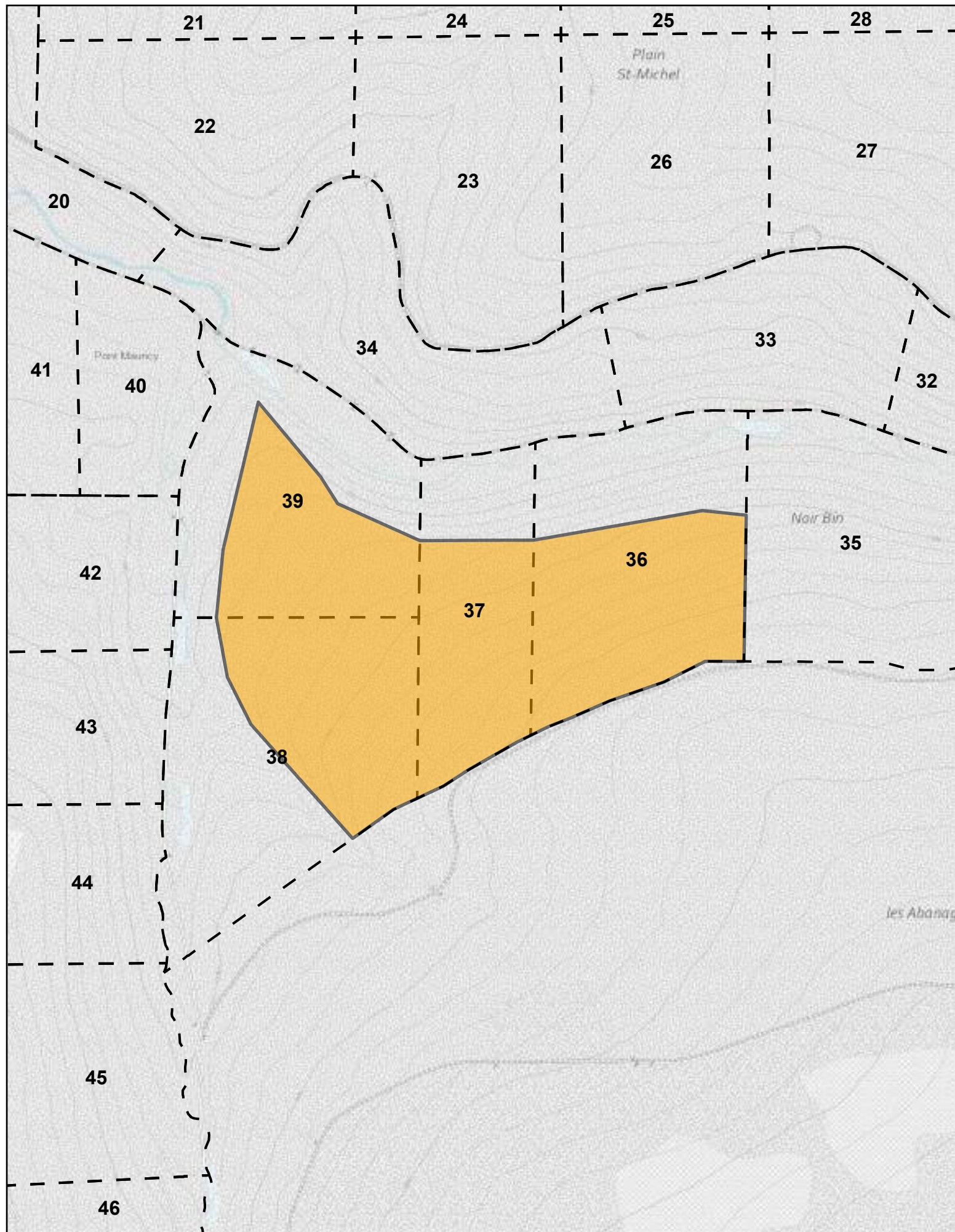
LOT 407		HETRE		HETRE					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		SCOLYTE (FE)					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	142		-		-		-	
35	11,0	242	16 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	231		-		-		-	
55	17,5	208	68 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	96	26 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	72		-		-		-	
85	27,0	41		-		-		-	
95	30,0	33	76 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	10	13 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	10		-		-		-	
135	43,0	6		-		-		-	
145	46,0	8	31 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	8		-		-		-	
165	52,5	5		-		-		-	
175	55,5	11	59 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	18		-		-		-	
195	62,0	10	89 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	8		-		-		-	
215	68,5	7		1		-		-	
225	71,5	15		-		-		-	
235	75,0	8		-		-		-	
245	78,0	6	219 m³	1	10 m³	-	-	-	-
255	81,0	3		-		-		-	
265	84,5	7		-		-		-	
275	87,5	4		1		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	1	116 m³	-	7,686 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 218	713 m³	3	18 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1937/A/407 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 39/10:2026/299, 38/10:2026/298, 36/10:2026/297, 36/10:2026/296, 37/10:2026/295, 37/11:2026/294

Remarques éventuelles pour le lot 407

- Mesure au compas forestier ;
- Cubage au défilement ;
- Les houppiers ne font pas partie de la vente. Recoupe marchande obligatoire à mi-circonférence ;
- Pas de houppiers laissés sur chemins/sentiers, layons de débardage ou zones ouvertes de type gagnage
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus. (périmètre quiétude brame du cerf) ;
- Le lot est situé en zone N 2000;



LOT 408

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION
 DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MACKELS Benoît, 0477/83.03.24, 0477 83 03 24

18,5789 Ha; 427 bois; cube moyen : 1317 dm³; circ moyenne : 98 cm; 563 m3 grumes

Comp/Pa : 41/10, 42/10

Lieu(x) - dit(s)

VERSANT DE PALOGNE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 408 Espèce Coupe Qualité Type		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	19		-		-		-	
35	11,0	60	2,565 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	66		-		-		-	
55	17,5	47	17 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	39	13 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	21		-		-		-	
85	27,0	12		-		-		-	
95	30,0	18	30 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	10		-		-		-	
115	36,5	4	9,670 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	7		-		-		-	
135	43,0	15		-		-		-	
145	46,0	5	37 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	2		-		-		-	
165	52,5	11		-		-		-	
175	55,5	5	44 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	9		-		-		-	
195	62,0	11	70 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	19		-		-		-	
215	68,5	11		-		-		-	
225	71,5	14		-		-		-	
235	75,0	10		-		-		-	
245	78,0	6	292 m³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	2		-		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-	
335	106,5	-		-		-		-	
345	110,0	-		-		-		-	
355	113,0	1	47 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		427	562 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

952/2026/1937/A/408 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 42/10:2026/317, 41/10:2026/316

Remarques éventuelles pour le lot 408

- Mesurage au compas forestier ;
- Cubage au défilement ;
- Les houppiers ne font pas partie de la vente. Recoupe marchande obligatoire à mi-circonférence ;
- Pas de houppiers laissés sur chemins/sentiers, layons de débardage ou zones ouvertes de type gagnage ;
- Ancien layon de débardage en zone de source interdit d'utilisation, accès RND interdit dans le fond de la vallée ;
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus, (Périmètre quiétude brame du cerf) ;

- Lot situé en zone Natura 2000 ;



LOT 409

Cantonement NASSOGNE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
DOMANIALE (GESTION
DIFFERENCIEE)

INFORMATIONS : MACKELS Benoît, 0477/83.03.24, 0477 83 03 24
4,1090 Ha; 236 bois; cube moyen : 997 dm³; circ moyenne : 97 cm; 235 m³ grumes
Comp/Pa : 24/1, 25/2, 28/2, 28/3

Lieu(x) - dit(s)

LE HETRE AU CORBEAU, PLAIN DES GRIPPES

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 409		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		DOUGLAS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		BORDURE		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	5	0,323 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	16		1		-		-	
55	17,5	10	3,722 m³	2	0,452 m³	-	-	-	-
65	20,5	7	2,072 m³	2	0,552 m³	-	-	-	-
75	24,0	9		1		-		-	
85	27,0	9	8,973 m³	1	0,942 m³	-	-	-	-
95	30,0	4		1		1		-	
105	33,5	3		1		1		-	
115	36,5	1	6,813 m³	-	1,603 m³	1	2,465 m³	-	-
125	40,0	1		6		1		1	
135	43,0	-		8		-		-	
145	46,0	-	1,334 m³	8	36 m³	-	1,198 m³	-	1,324 m³
155	49,5	-		5		-		1	
165	52,5	-		4		2		-	
175	55,5	-	-	4	34 m³	1	7,114 m³	-	2,095 m³
185	59,0	-		2		1		-	
195	62,0	-	-	3	19 m³	-	2,896 m³	-	-
205	65,0	-		4		2		-	
215	68,5	-		3		-		-	
225	71,5	-	-	1	36 m³	-	7,479 m³	-	-
Totaux Gr.		67	23 m³	57	129 m³	10	21 m³	2	3,419 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1937/A/409 Tri 009

LOT 409

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION
 DIFFERENCIEE)

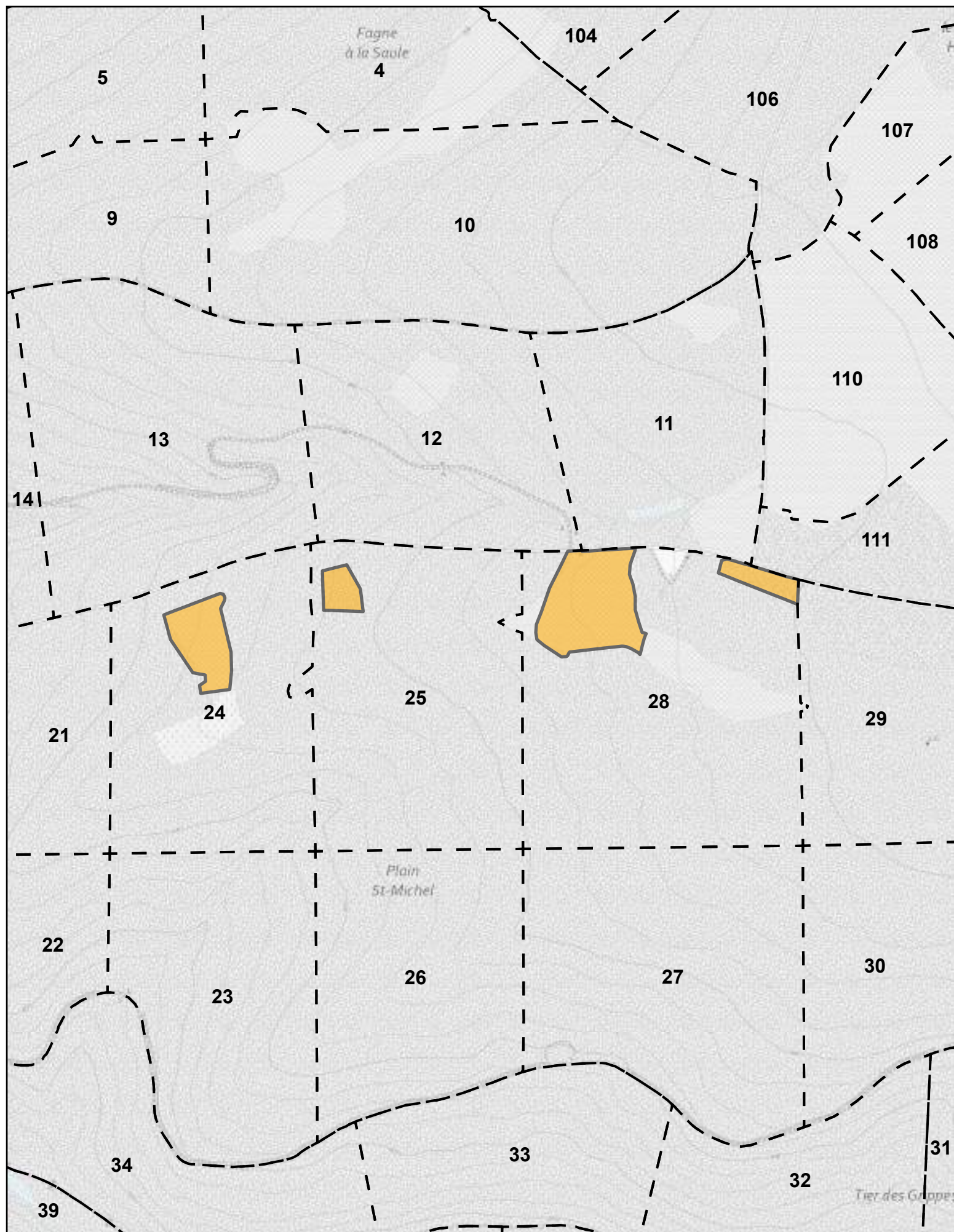
LOT 409		MELEZE D'EUROPE		MELEZE DU JAPON					
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		2		-		-	
55	17,5	-	-	7	1,575 m³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	14	4,144 m³	-	-	-	-
75	24,0	-		21		-		-	
85	27,0	-	-	26	24 m³	-	-	-	-
95	30,0	-		13		-		-	
105	33,5	-		8		-		-	
115	36,5	-	-	6	24 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		1		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	1,334 m³	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	1	4,718 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	4,718 m³	98	55 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1937/A/409 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 28/2:2026/323, 28/3:2026/325, 25/2:2026/321, 24/1:2026/319, 28/3:2026/326, 24/1:2026/318, 24/1:2026/320, 28/2:2026/324, 25/2:2026/322

Remarques éventuelles pour le lot 409

- Mesurage au compas forestier;
- Cubage au défilement;
- Pour la parcelle 28/3 (MJ et EP) : une partie de la parcelle étant fortement humide, pas d'accès possible en machine directement au pied des bois, ceux-ci devront être abattus et débardés depuis les terrasses sèches qui bordent la parcelle.
- Pas d'accès à la coupe entre le 10 et le 30 septembre inclus. (Périmètre quiétude brame du cerf);



LOT 410

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION PROPRE)

INFORMATIONS : WARLOMONT Pierre, 0473/540296, 0473/540296
 5,3934 Ha; 46 bois; cube moyen : 2112 dm³; circ moyenne : 145 cm; 97 m3 grumes
 Comp/Pa : 148/2

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE COURTOIS - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

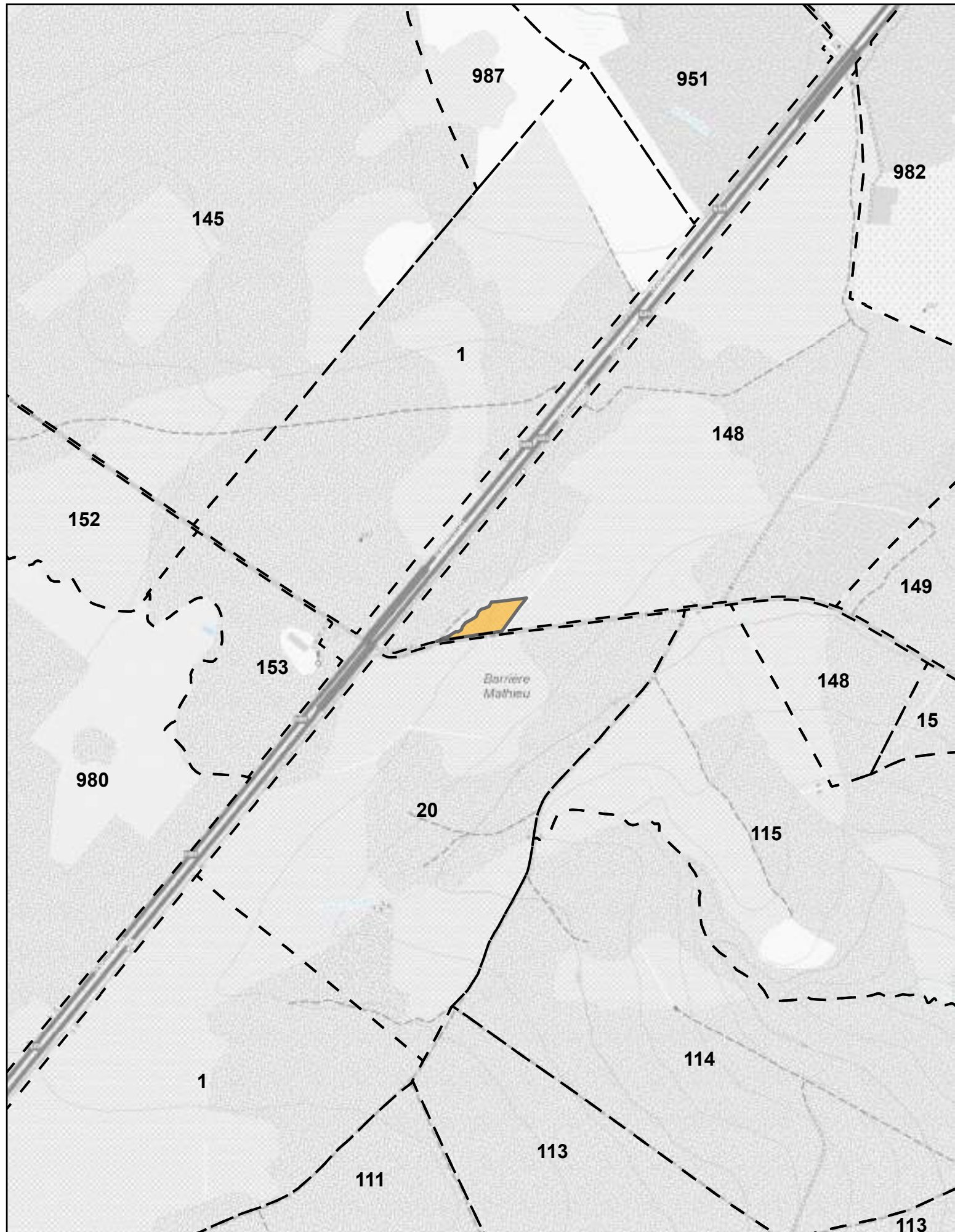
LOT 410		EPICEA							
Espèce	Coupe	DEFINITIVE							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	3	12 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-		-	
135	43,0	9		-		-		-	
145	46,0	9	37 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	3		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	2	16 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	1	10 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	4	22 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		46	97 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

952/2026/1237/A/410 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 148/2:2026/339

Remarques éventuelles pour le lot 410

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement



LOT 411

Cantonnement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION PROPRE)

INFORMATIONS : WARLOMONT Pierre, 0473/540296, 0473/540296
 1,1287 Ha; 142 bois; cube moyen : 1546 dm³; circ moyenne : 126 cm; 220 m3 grumes
 Comp/Pa : 150/1

Lieu(x) - dit(s)

AMONIS - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

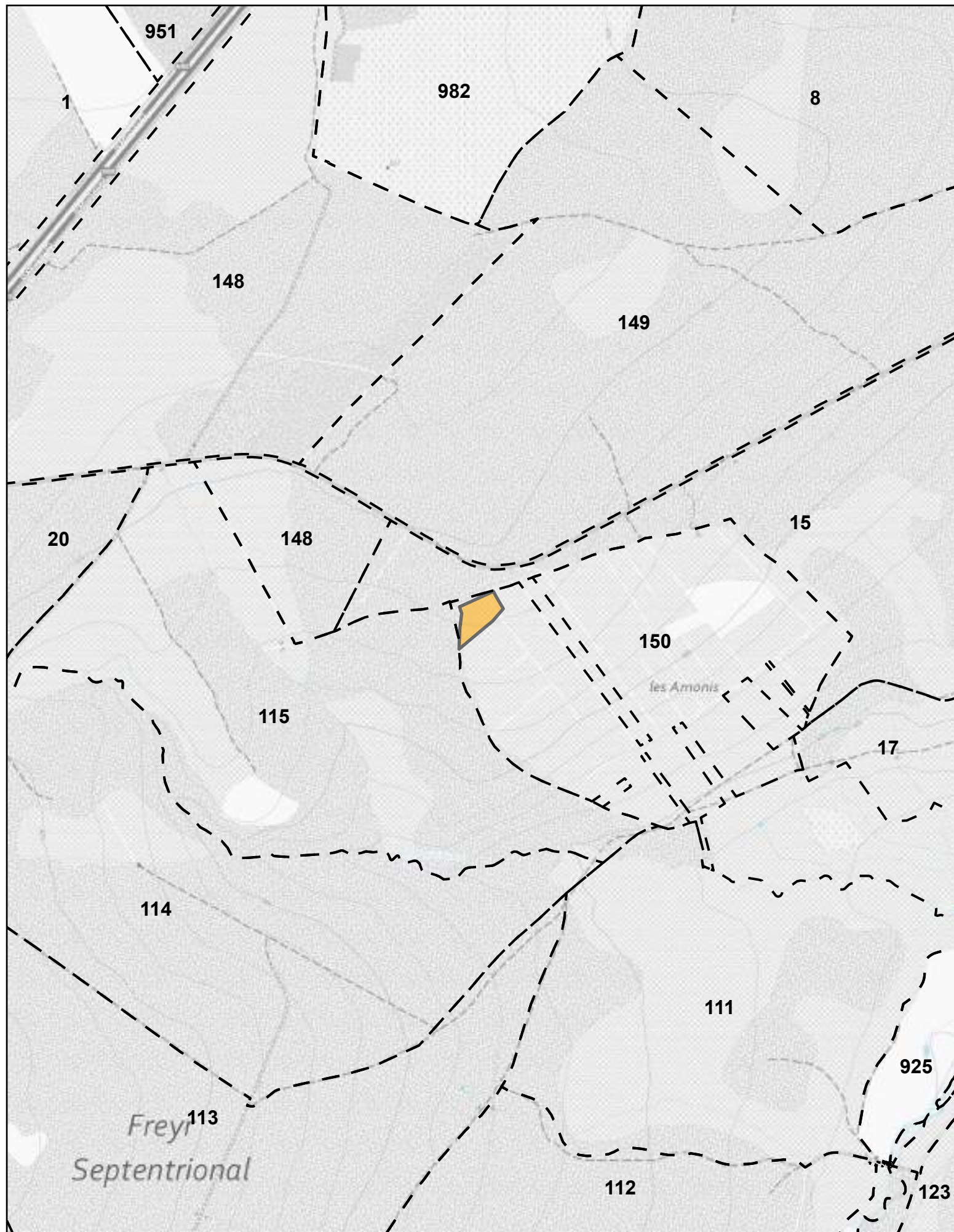
LOT 411		EPICEA							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,210 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	5	3,145 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	11	-	-	-	-	-	-	-
105	33,5	19	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	19	51 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	26	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	23	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	19	116 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	6	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	11	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	2	49 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		142	219 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

952/2026/1237/A/411 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 150/1:2026/340

Remarques éventuelles pour le lot 411

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement



LOT 412

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION PROPRE)

INFORMATIONS : WARLOMONT Pierre, 0473/540296, 0473/540296
 13,0167 Ha; 1996 bois; cube moyen : 324 dm³; circ moyenne : 62 cm; 647 m³ grumes
 Comp/Pa : 150/2, 150/3

Lieu(x) - dit(s)

AMONIS - cpe 11

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

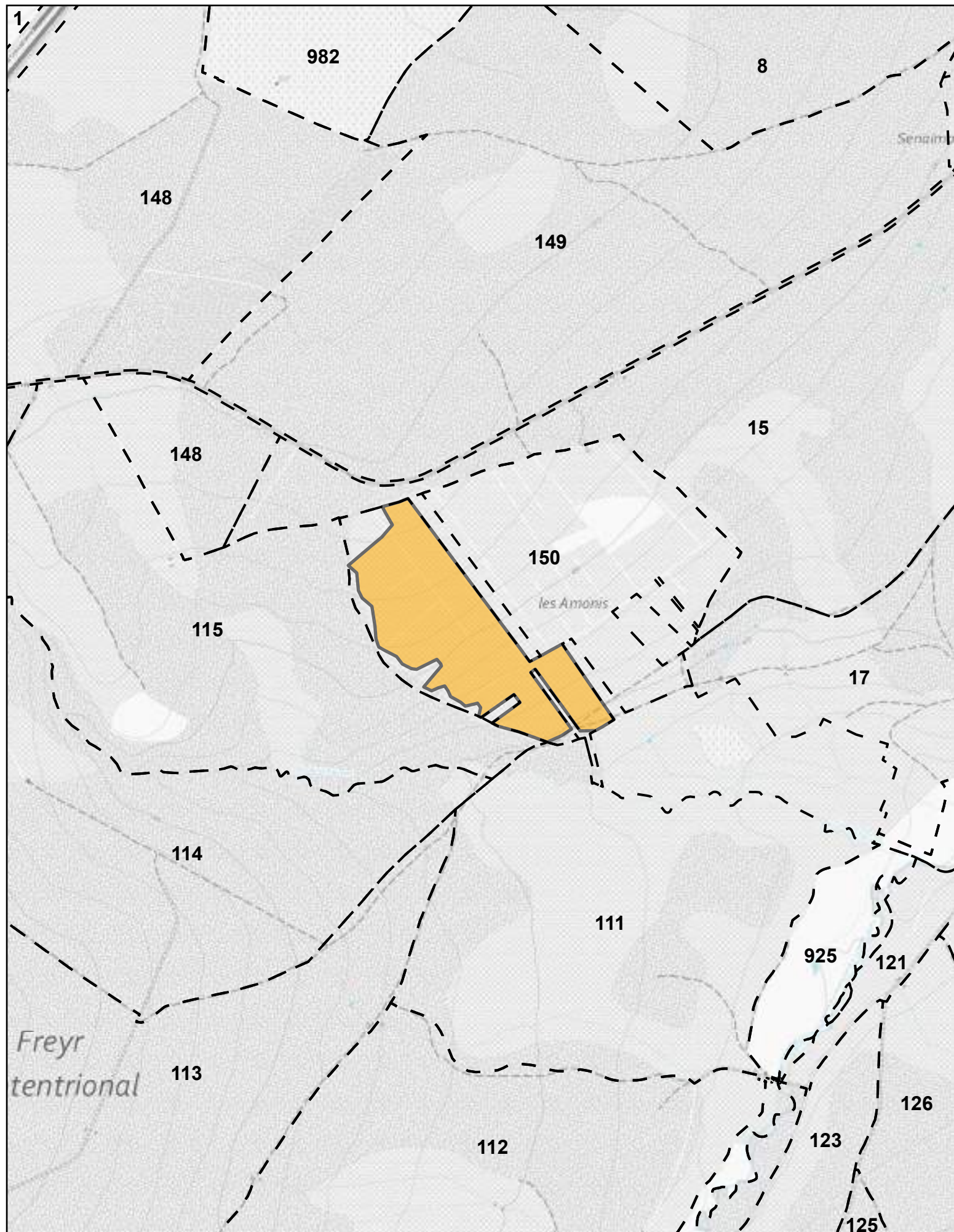
LOT 412		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	2		-		-		-	
35	11,0	127	8,178 m³	1	0,057 m³	-	-	-	-
45	14,5	410		2		-		-	
55	17,5	531	163 m³	2	0,610 m³	-	-	-	-
65	20,5	375	122 m³	6	1,776 m³	-	-	-	-
75	24,0	257		2		-		-	
85	27,0	125	197 m³	3	2,597 m³	-	-	-	-
95	30,0	66		10		-		-	
105	33,5	22		13		-		-	
115	36,5	18	97 m³	8	29 m³	-	-	-	-
125	40,0	4		5		-		-	
135	43,0	1		2		-		-	
145	46,0	3	14 m³	-	10 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1	2,648 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 942	604 m³	54	44 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2026/1237/A/412 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 150/2:2026/341, 150/3:2026/342, 150/3:2026/343

Remarques éventuelles pour le lot 412

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement



LOT 413

Cantonement NASSOGNE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété SAINT-MICHEL - FREYR
 DOMANIALE (GESTION PROPRE)

INFORMATIONS : HERMAN Sébastien, 084/34.57.00, 0473/94.61.67

5,7832 Ha; 855 bois; cube moyen : 333 dm³; circ moyenne : 61 cm; 285 m³ grumes

Comp/Pa : 143/4, 143/5, 143/51

Lieu(x) - dit(s)

FAGNE AUX CROMPIRES - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 413		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE					
Espèce	Coupe	NORMAL		NORMAL					
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	14		12		-		-	
35	11,0	30	2,270 m³	77	5,228 m³	-	-	-	-
45	14,5	46		131		-		-	
55	17,5	32	13 m³	130	44 m³	-	-	-	-
65	20,5	21	6,825 m³	107	35 m³	-	-	-	-
75	24,0	13		87		-		-	
85	27,0	5	9,112 m³	59	77 m³	-	-	-	-
95	30,0	7		41		-		-	
105	33,5	1		15		-		-	
115	36,5	1	7,801 m³	15	66 m³	-	-	-	-
125	40,0	-		5		-		-	
135	43,0	1		2		-		-	
145	46,0	-	1,722 m³	2	15 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-	-	1	2,648 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		171	41 m³	684	245 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

952/2026/1237/A/413 Tri 003

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 143/51:2026/374, 143/4:2026/372, 143/5:2026/373

Remarques éventuelles pour le lot 413

- Mesurage au compas forestier
- Cubage au défilement



INFORMATIONS : THOMEE Adrien, 0479/88.57.89.

4,2085 Ha; 167 bois; cube moyen : 1315 dm³; circ moyenne : 108 cm; 220 m3 grumes

Comp/Pa : 8/3

Lieu(x) - dit(s)

Aérodromili - Fagne qui goutte

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 501	EPICEA		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON	
Espèce Coupe Qualité Type	AMELIORATION NORMAL NORMAL		AMELIORATION BORDURE NORMAL		AMELIORATION NORMAL NORMAL		AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35 11,0	1	0,087 m³	-	-	-	-	-	-
45 14,5	4		-		-		-	
55 17,5	4	1,812 m³	2	0,534 m³	-	-	-	-
65 20,5	6	2,472 m³	4	1,558 m³	-	-	-	-
75 24,0	11		3		-		-	
85 27,0	10	14 m³	-	1,617 m³	-	-	-	-
95 30,0	24		1		-		2	
105 33,5	11		3		-		6	
115 36,5	10	49 m³	2	6,853 m³	1	1,347 m³	3	13 m³
125 40,0	8		4		-		4	
135 43,0	5		4		1		1	
145 46,0	10	45 m³	2	18 m³	-	1,887 m³	2	13 m³
155 49,5	5		1		3		1	
165 52,5	2		1		-		-	
175 55,5	-	18 m³	-	5,161 m³	-	7,563 m³	1	5,500 m³
185 59,0	-		-		-		-	
195 62,0	-	-	-	-	1	4,068 m³	-	-
205 65,0	-		-		-		-	
215 68,5	-		-		-		-	
225 71,5	-		-		-		-	
235 75,0	-		-		-		-	
245 78,0	-	-	-	-	-	-	-	-
255 81,0	-		-		-		-	
265 84,5	1	7,116 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr. Houp./tail.	112	137 m³	27	34 m³	6	15 m³	20	32 m³

952/2026/7001/A/501 Tri 007

LOT 501		MELEZE DU JAPON					
Espèce		AMELIORATION					
Coupe		BORDURE					
Qualité		NORMAL					
Type							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,397 m³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-
145	46,0	1	2,009 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	2,406 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-

952/2026/7001/A/501 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 8/3:2026/193, 8/3:2026/194, 8/3:2026/195, 8/3:2026/191, 8/3:2026/197, 8/3:2026/198, 8/3:2026/192, 8/3:2026/196

Remarques éventuelles pour le lot 501

- Mesurage au compas forestier ;
- Cubage à la HD: EP 30 m, MJ: 29 m, DO: 34 m ;
- Le débardage se fera exclusivement sur les voies indiquées par l'Agent des Forêts. Il n'y aura qu'une entrée dans la partie herbeuse. Stockage des bois sur le taxiway;
- Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire.
- Pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de carte. La visite se fera uniquement en présence de l'Agent des Forêts.
- Avant de commencer les travaux d'exploitation, il y a lieu de contacter le Sergent-Major Jean-Michel LAFONTAINE-SIMON au numéro de GSM suivant 0483 446 214 deux semaines calendrier avant le début du chantier ;

INFORMATIONS : THOMEE Adrien, 0479/88.57.89,

55,0477 Ha; 1354 bois; cube moyen : 787 dm³; circ moyenne : 83 cm; 1066 m³ grumes

Comp/Pa : 8/1, 10/1

Lieu(x) - dit(s)

Aérodromili - Fagne qui goutte, Aérodromili - Piste

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 502	EPICEA		EPICEA		EPICEA		EPICEA	
Espèce	AMELIORATION		AMELIORATION		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Coupe	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
Qualité	NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25 8,0	-		-		25		-	
35 11,0	7	0,581 m³	-	-	102	8,734 m³	2	0,142 m³
45 14,5	17		-		120		15	
55 17,5	19	7,861 m³	-	-	113	49 m³	19	6,755 m³
65 20,5	16	6,272 m³	-	-	82	31 m³	26	9,342 m³
75 24,0	13		-		111		14	
85 27,0	15	18 m³	2	1,342 m³	106	132 m³	26	23 m³
95 30,0	4		-		85		22	
105 33,5	5		2		59		25	
115 36,5	8	20 m³	1	3,354 m³	48	202 m³	35	86 m³
125 40,0	5		-		30		20	
135 43,0	5		-		15		25	
145 46,0	1	19 m³	1	2,015 m³	8	90 m³	18	108 m³
155 49,5	3		-		1		18	
165 52,5	2		-		1		14	
175 55,5	-	13 m³	2	5,834 m³	1	7,818 m³	16	122 m³
185 59,0	-		-		-		5	
195 62,0	-	-	-	-	-	-	6	36 m³
205 65,0	-		-		1		3	
215 68,5	-		-		-		7	
225 71,5	-		-		-		-	
235 75,0	-		-		-		-	
245 78,0	-	-	-	-	-	3,956 m³	2	52 m³
Totaux Gr.	120	85 m³	8	13 m³	908	525 m³	318	443 m³
Houp./tail.		-		-		-		-

952/2026/7001/A/502 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 8/1:2026/200, 10/1:2026/211, 8/1:2026/207, 8/1:2026/199, 8/1:2026/202, 8/1:2026/204, 8/1:2026/205, 8/1:2026/203, 8/1:2026/206, 8/1:2026/208, 8/1:2026/210, 10/1:2026/214, 8/1:2026/201, 8/1:2026/209, 10/1:2026/213, 10/1:2026/212

Remarques éventuelles pour le lot 502

-Mesurage au compas forestier:

-Cubage à la HD. Cp 10 EP: 26 m, cp 8 EP:28 m:

-Le débardage se fera exclusivement sur les voies indiquées par l'Agent des Forêts. Il n'y aura qu'une entrée dans la partie herbeuse. Stockage des bois sur le taxiway;

-Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire.

-Pour des raisons de sécurité, il n'y a pas de carte. La visite se fera uniquement en présence de l'Agent des Forêts.

- Avant de commencer les travaux d'exploitation, il y a lieu de contacter le Sergent-Major Jean-Michel LAFONTAINE-SIMON au numéro de GSM suivant 0483 446 214 deux semaines calendrier avant le début du chantier :

Nassonia

INFORMATIONS : GRENSON Jean-Yves, 084/22.03.56, 0478/600445

109,7575 Ha; 646 bois; cube moyen : 1864 dm³; circ moyenne : 177 cm; 1204 m³ grumes

Comp/Pa : 12/11, 14/1, 19/1, 23/1

Lieu(x) - dit(s)

Bois de Baillonville Sud - cpe 9, Bois de Noiseux - cpe 6, Les Queues - cpe 9, Bois du Ban Ouest - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 503		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		CHENE SANITAIRE NORMAL NORMAL		CHENE SANITAIRE SEC NORMAL	
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	3		1		-		-	
95	30,0	-	1,605 m³	-		0,353 m³		-	
105	33,5	3		1		-		1	
115	36,5	5	4,876 m³	1		1,439 m³		-	0,482 m³
125	40,0	10		8		-		-	
135	43,0	35		15		-		1	
145	46,0	44	93 m³	13		38 m³		4	5,266 m³
155	49,5	44		18		-		5	
165	52,5	33		17		-		10	
175	55,5	48	195 m³	18		84 m³		2	7,640 m³
185	59,0	45		11		-		5	
195	62,0	36	168 m³	12		50 m³		2	8,625 m³
205	65,0	24		11		-		12	
215	68,5	24		11		-		5	
225	71,5	18		10		-		2	
235	75,0	9		5		-		2	
245	78,0	7	225 m³	3		112 m³		-	56 m³
255	81,0	3		1		-		-	
265	84,5	3		2		-		1	
275	87,5	4		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		1	
295	94,0	1	50 m³	-		11 m³		-	9,915 m³
Totaux Gr.		402	737 m³	158		297 m³		20	29 m³
Houp./tail.			-			-			-

932/2026/7030/1/503 Tri 001

LOT 503		FRENE		FRENE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		SEC			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
145	46,0	1	0,785 m³	-	-	-	-
155	49,5	-	-	2	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	1,681 m³	-	2,374 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	1	2,458 m³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	-	-	-	-	-
255	81,0	-	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	1	3,979 m³	-	-
Totaux Gr.		2	2,466 m³	4	8,811 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-

932/2026/7030/1/503 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/1:2026/403, 14/1:2026/404, 14/1:2026/406, 12/11:2026/410, 12/11:2026/411, 23/1:2026/414, 19/1:2025/431, 14/1:2026/405, 19/1:2026/413, 23/1:2026/415

Remarques éventuelles pour le lot 503

Mesure au compas (2 mesures) et cubage par défilement

Les houppiers ne font pas partie de la vente (recoupe libre) mais seront débités pour être rabattus au sol

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Débardage impérativement sur les passages définis

Le lot n'est pas situé en zone de tir

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

INFORMATIONS : GRENSON Jean-Yves, 084/22.03.56, 0478/600445

10,3868 Ha; 601 bois; cube moyen : 953 dm³; circ moyenne : 112 cm; 573 m3 grumes

Comp/Pa : 14/17

Lieu(x) - dit(s)

Bois de Baillonville Sud - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 504		PIN SYLVESTRE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	7		-		-		-	
85	27,0	37	21 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	71		-		-		-	
105	33,5	162		-		-		-	
115	36,5	179	355 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	81		-		-		-	
135	43,0	40		-		-		-	
145	46,0	17	182 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	5		-		-		-	
165	52,5	2	14 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		601	572 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/7030/1/504 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/17:2026/377

Remarques éventuelles pour le lot 504

Mesure au compas et cubage par défilement

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Débardage impérativement sur layons

Le bois morts au sol peuvent être billonnés pour libérer le passage mais ne font pas partie de la vente

Le lot n'est pas situé en zone de tir

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

LOT 505

Cantonement MARCHE-EN-FAMENNE

Propriété DOMAINE MILITAIRE DE
MARCHE-EN-FAMENNE D.N.

INFORMATIONS : GRENSON Jean-Yves, 084/22.03.56, 0478/600445

1,5500 Ha; 902 bois; cube moyen : 361 dm³; circ moyenne : 64 cm; 326 m3 grumes

Comp/Pa : 15/18

Lieu(x) - dit(s)

Bovet - cpe 3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 505	Especie		Coupe		Qualite		Type	
	EPICEA		DEFINITIVE		NORMAL		NORMAL	
	EPICEA		DEFINITIVE		BORDURE		NORMAL	
	EPICEA		DEFINITIVE		SEC		NORMAL	
	Circ.		Diam.		Nombre		Volume	
	35		11,0		12		1,008 m³	
	45		14,5		65			
	55		17,5		176		53 m³	
	65		20,5		183		64 m³	
	75		24,0		109			
	85		27,0		54		87 m³	
	95		30,0		8			
	105		33,5		-			
	115		36,5		-		6,520 m³	
	Totaux Gr.				607		212 m³	
	Houp./tail.				-		-	

932/2026/7030/1/505 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 15/18:2026/378, 15/18:2026/379, 15/18:2026/380

Remarques éventuelles pour le lot 505

Mesure au compas et cubage par défilement

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Débardage sur lit de branches

Le lot n'est pas situé en zone de tir

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

INFORMATIONS : GRENSON Jean-Yves, 084/22.03.56, 0478/600445

7,2174 Ha; 776 bois; cube moyen : 433 dm³; circ moyenne : 76 cm; 336 m3 grumes

Comp/Pa : 2/19, 14/18, 15/16

Lieu(x) - dit(s)

Bovet - cpe 3, Stand de tir - cpe 3, Bois de Baillonville Sud - cpe 9

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 506 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL	PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL	PIN SYLVESTRE AMELIORATION BORDURE NORMAL
Circ. Diam.	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume	Nombre Volume
25 8,0	-	-	2	-
35 11,0	- -	- -	33 2,100 m³	1 0,055 m³
45 14,5	-	3	56	-
55 17,5	7 1,463 m³	2 0,719 m³	71 19 m³	1 0,165 m³
65 20,5	4 1,325 m³	1 0,293 m³	102 27 m³	1 0,246 m³
75 24,0	-	1	126	4
85 27,0	2 1,230 m³	1 0,959 m³	159 127 m³	4 3,260 m³
95 30,0	-	-	85	3
105 33,5	-	1	65	3
115 36,5	- -	- 0,888 m³	26 134 m³	3 6,936 m³
125 40,0	- -	- -	7 8,288 m³	- -
Totaux Gr.	13 4,018 m³	9 2,859 m³	732 317 m³	20 11 m³
Houp./tail.	-	-	-	-

932/2026/7030/1/506 Tri 001

LOT 506	PIN SYLVESTRE							
Espèce	AMELIORATION							
Coupe	SEC							
Qualité	NORMAL							
Type								
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85 27,0	1	0,494 m³	-	-	-	-	-	-
95 30,0	1	0,647 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	2	1,141 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

932/2026/7030/1/506 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 15/16:2026/381, 2/19:2026/385, 14/18:2026/387, 2/19:2026/388, 15/16:2026/382, 15/16:2026/383, 14/18:2026/386, 2/19:2026/384, 2/19:2026/389

Remarques éventuelles pour le lot 506

Mesure au compas et cubage par défilement

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Le lot n'est pas situé en zone de tir

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

LOT 507 Espèce Coupe Qualité Type		EPICEA DEFINITIVE SEC NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	3	1,164 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	4	1,432 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		5		-		-	
85	27,0	6	5,430 m³	6	5,943 m³	-	-	-	-
95	30,0	3		13		1		1	
105	33,5	3		15		1		2	
115	36,5	6	13 m³	23	52 m³	-	1,629 m³	-	2,251 m³
125	40,0	-		22		3		-	
135	43,0	-		18		3		-	
145	46,0	-	-	19	97 m³	7	22 m³	-	-
155	49,5	-		10		8		-	
165	52,5	-		5		-		-	
175	55,5	-	-	2	40 m³	-	17 m³	-	-
185	59,0	-		1		3		-	
195	62,0	-	-	-	3,243 m³	1	13 m³	-	-
Totaux Gr.		31	21 m³	139	198 m³	27	54 m³	3	2,251 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/7030/1/507 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/4:2026/392, 2/17:2026/398, 3/12:2026/401, 14/4:2026/393, 14/4:2026/395, 3/12:2026/402, 14/4:2026/390, 14/4:2026/391, 14/4:2026/396, 2/17:2026/397, 3/12:2026/399, 3/12:2026/400

Remarques éventuelles pour le lot 507

Mesure au compas et cubage par défilement

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Le lot n'est pas situé en zone de tir

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

INFORMATIONS : GRENSON Jean-Yves, 084/22.03.56, 0478/600445

42,6791 Ha; 696 bois; cube moyen : 91 dm³; circ moyenne : 41 cm; 63 m³ grumes

Comp/Pa : 20/1

Lieu(x) - dit(s)

Sur Focagne - cpe 6

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 508		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	132		-		-		-	
35	11,0	243	17 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	178		-		-		-	
55	17,5	97	33 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	31	6,820 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	8		-		-		-	
85	27,0	4		-		-		-	
95	30,0	2	5,622 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,685 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		696	63 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/7030/1/508 Tri 001

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 20/1:2026/407

Remarques éventuelles pour le lot 508

Mesure au compas et cubage par défilement

Ouverture de layons de débardage

Les chênes morts couchés au sol sont réservés et au besoin seront poussés sur le côté pour permettre le passage

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Lot situé en zone de tir => accès limité à certains jours

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire

INFORMATIONS : PROSMANS Emilie, 0479/886289, 0479/886289

7,1900 Ha; 381 bois; cube moyen : 533 dm³; circ moyenne : 86 cm; 203 m³ grumes

Comp/Pa : 12/3, 12/6, 28/2, 28/10

Lieu(x) - dit(s)

Le Neupont - cpe 9, Les Queues - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 509		PIN SYLVESTRE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	18	3,060 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	42	10 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	89		-		-		-	
85	27,0	88	74 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	64		-		-		-	
105	33,5	43		-		-		-	
115	36,5	19	94 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	15		-		-		-	
135	43,0	2		-		-		-	
145	46,0	-	21 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	1,863 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		381	204 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

932/2026/7030/1/509 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 12/6:2026/376, 28/2:2026/373, 12/3:2026/375, 28/10:2026/374

Remarques éventuelles pour le lot 509

Mesure au compas et cubage par défilement.

Débardage interdit entre le 15/10 et le 15/04 de manière à préserver les sols

Circulation des engins d'exploitation uniquement sur cloisonnements.

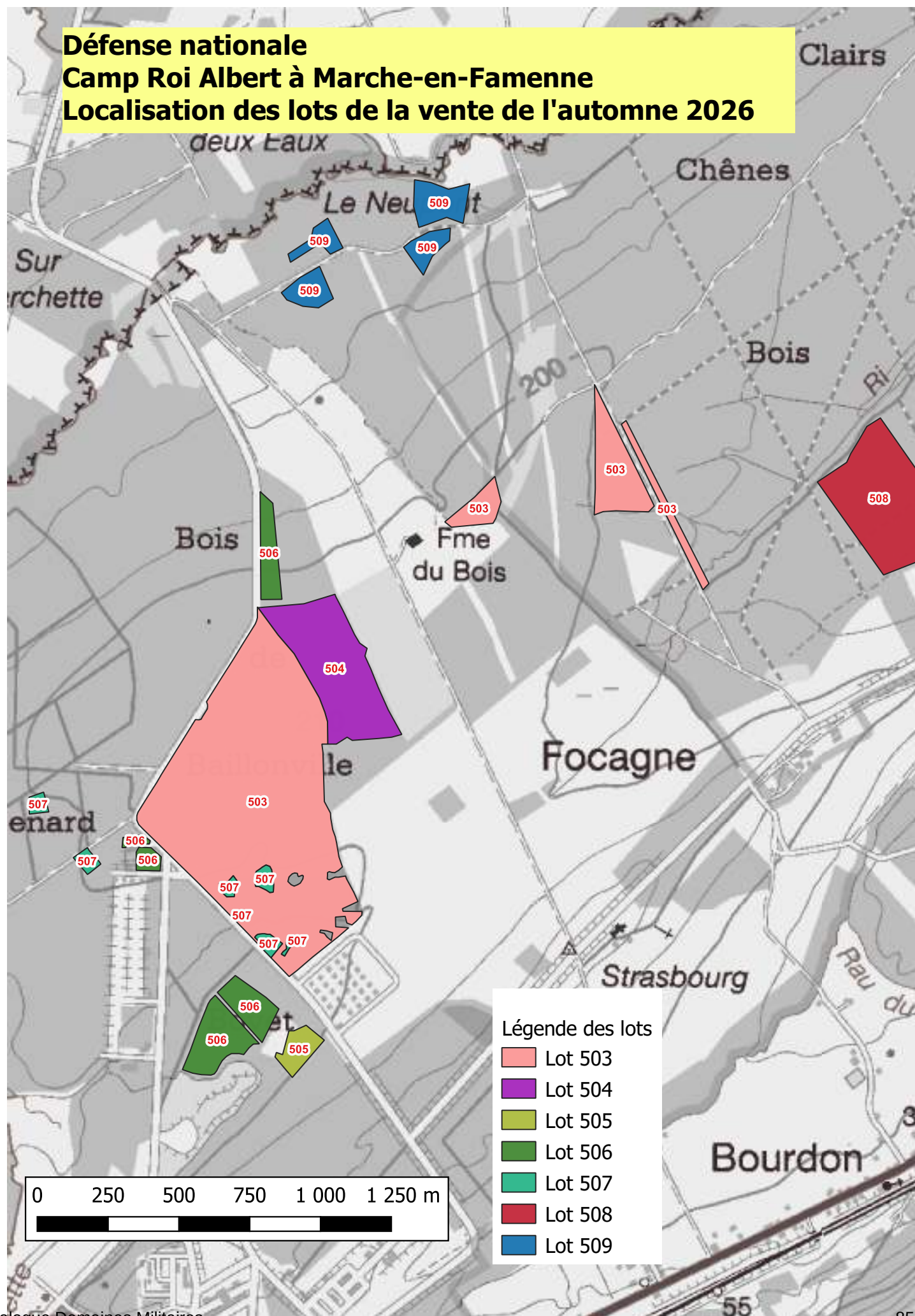
Lot situé hors du gabarit de sécurité.

Lire très attentivement les clauses particulières applicables aux lots situés dans un domaine militaire.

Défense nationale

Camp Roi Albert à Marche-en-Famenne

Localisation des lots de la vente de l'automne 2026



SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR) 	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant , séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque	
Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	Région wallonne

Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement)
.....
...
.....
.
.....
.
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire)
.....
...
domicilié à (adresse)
.....
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (en toutes lettres)euros,
laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

.....
...

.....
.

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

.....
...

domicilié à (*adresse*)

.....
.....

à concurrence d'un montant total et maximum de

..... € soit (*en toutes lettres*)

.....euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,

en faveur de (*), propriétaire des bois, et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra

le (*date*) (**)

.....
à (*lieu*) (**)

.....

(*) : à compléter par le Receveur ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur ou représentant du propriétaire :

.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :

.....euros

délivrée par (*organisme de cautionnement*)

.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)

.....
lors de la vente de bois du (*date*)

à (*lieu*)

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur des Recettes Domaniales et des Amendes Pénales
Ministère des Finances
Ou A Monsieur le Receveur régional /Directeur financier communal

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>)	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>)	
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1)	
soit (<i>en toutes lettres</i>)euros,	
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de	
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue	
le (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR) 	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration 	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjudgé à 	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i> 	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

☐ pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM FAX (REPRESENTANT L'ENTREPRISE)	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €	
Nature de la coupe : Permis d'exploiter délivré le : Echéance du délai d'exploitation initial : Volume initial de la coupe : m ³ Volume restant sur pied : m ³ Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite : ☐ une première prorogation ☐ une seconde prorogation ☐ du délai d'abattage ☐ du délai de vidange Pour une durée de : ☐ 1 trimestre ☐ 2 trimestres ☐ 3 trimestres ☐ 4 trimestres	

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) :	
	€	
	Date de fin d'abattage :	
	= Nombre de trimestres : ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 1%	= €
	+ ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 2%	
Vidange	Rappel surface non vidangée (**) :	
	ha	
	Date de fin de vidange :	= €
	= Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 €	
Total		= €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date

L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date

Le Chef de

Cantonement

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date

Cantonement

Le Chef de

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date

L'Agent des Forêts

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date

Le Chef de

Cantonement

o Décision du DirecteurLa demande de prorogation est ☐ confirmée au

.....

☐ refusée

Motivation :

Date

Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur

Date

Le Chef de

Cantonement

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à
 l'adjudicataire et au Receveur, par copie de l'original

Date

Le Directeur



PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : ☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. ☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à NOM PRENOM : GRADE accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°..... de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

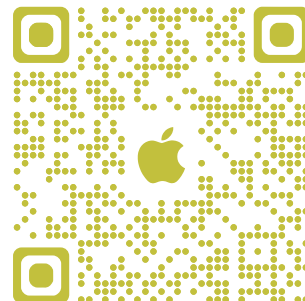
(signature)

FICHE DE SÉCURITÉ

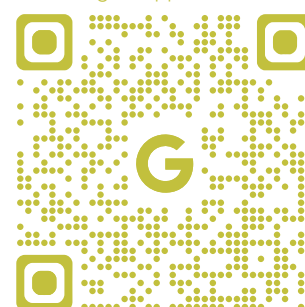
Conseils de sécurité pour les interventions en forêt

Les bons réflexes avant de se rendre en forêt

- Notifier votre présence au propriétaire et/ou au gestionnaire forestier.
- Installez l'application 112BE, qui permet de contacter directement les secours et communiquer votre localisation précise.
- Prévenez une personne de votre lieu d'intervention et de votre heure de retour.
- Vérifiez votre matériel avant le départ (essence, huile, tension et affûtage de la chaîne, fonctionnement du frein de chaîne...).
- Travaillez à deux si possible.
- Gardez toujours sur vous un téléphone portable chargé et une trousse de secours.
- Garez votre véhicule de manière à pouvoir partir rapidement.
- Utilisez l'Équipement de Protection Individuels (EPI) complet.



Télécharger l'application 112BE



Protection auditive

Casque avec visière
(ou casque avec lunettes de protection)

Veste forestière recouvrant complètement le buste

Gants anti-coupure

Pantalons anti-coupure

Chaussures de sécurité antidérapantes

En cas d'accident

- **Sécurisez la zone** : coupez la tronçonneuse et éliminez tout risque d'accident supplémentaire. Evacuez tous les blessés en cas de danger imminent.
- **Évaluez la situation** : en cas d'hémorragie importante, appliquez une compression manuelle et posez un garrot si nécessaire. Préparez ensuite les informations pour l'appel d'urgence : lieu précis, type d'accident, nombre et gravité des blessés.
- **Alertez les secours** : contactez le 112 (en utilisant l'application 112BE pour que les secours puissent vous localiser en forêt) et communiquez clairement les informations recueillies.
- Secourez en toute sécurité : **prodiguez les premiers soins** dans la mesure du possible, sans déplacer un blessé grave **sauf** en cas de danger imminent.
- Maintenez le contact avec les secours : restez disponible et suivez leurs instructions jusqu'à leur arrivée.

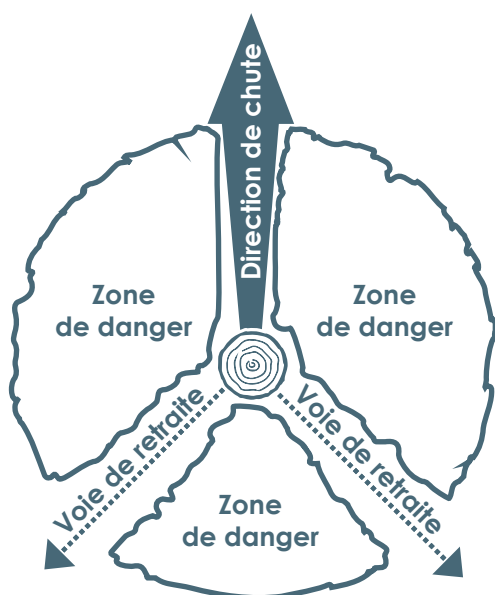
Utilisation d'outils forestiers légers

Conditions de travail

- Travaillez sur un terrain stable et toujours au sol.
- Tenez l'outil fermement à deux mains.
- Éteignez le moteur lors de tout déplacement ou avant toute manipulation.

Tronçonneuse

- Évitez tout abattage par vent fort ou par mauvaise visibilité.
- Maintenez une distance minimale de 40 m entre deux abatteurs.

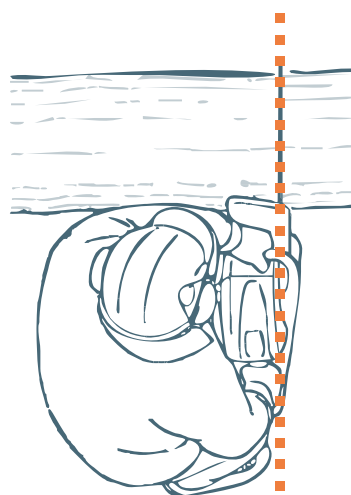


- Planifiez la chute : vérifiez la pente et la direction naturelle de l'arbre.
- Dégagez l'espace à 45° derrière l'arbre dans les deux directions afin de vous ménager une voie de retraite.
- Pour les arbres morts ou fragilisés, choisissez la direction d'abattage la plus simple.

- Tenez la tronçonneuse en dessous du niveau des épaules et veillez à ce qu'aucune partie du corps ne se trouve dans le prolongement de **l'axe du guide-chaîne**.
- Lors du façonnage, maintenez une distance minimale de 3 m avec les autres personnes.

Après usage

- Nettoyez et inspectez tous les outils (vérifiez notamment la tension de la chaîne et le niveau de graissage).
- Signalez tout incident/accident au propriétaire.
- Ne laissez aucun déchet en forêt (bidons, huile, plastiques, etc.).



Notre priorité, votre sécurité !

Fiche de sécurité version : mars 2026

REPertoire D'ADRESSES

S.P.W. - Département de la Nature et des Forêts - Direction de Marche

rue du Carmel, 1
6900 Marloie
☎ 084/220.351
e-mail : nature.forets.marche@spw.wallonie.be

S.P.W. – Recettes ventes de bois

Nathalie Doneux et Sophie Himpens
Avenue Prince de Liège, 7
5100 Jambes
☎ 081/33.58.31 – 081/33.58.35
N° compte IBAN : BE41 0912 1502 7710 BIC : GKCCBEBB
e-mail : ventedebois@spw.wallonie.be

S.P.F. Finances – Bureau des Services Patrimoniaux

FINSHOP GEMBLOUX
Chaussée de Wavre, 46
5030 Gembloux
☎ 02/576.44.72
N° compte IBAN : BE23 6792 0036 2691 BIC : PCHQBEBB
e-mail : finshop.gembloux@minfin.fed.be

Cantonnements des eaux et forêts

La Roche: Val du Bronze, 9
6980 La Roche
☎ 084/24.50.80
Fax.: 084/41.13.65
e-mail : cantonnement.nature.forets.laroche@spw.wallonie.be

Marche: rue du Carmel, 1
6900 Marloie
☎ 084/220.352
Fax.: 084/220.348
e-mail : cantonnement.nature.forets.marche@spw.wallonie.be

Nassogne: place des Martyrs, 13
6953 Forrières
☎ 084/37.43.10
Fax.: 084/37.43.11
e-mail : cantonnement.nature.forets.nassogne@spw.wallonie.be

Vielsalm: Place de la Salm, 2 Bte 0A
6690 Vielsalm
☎ 080/28.22.80
Fax.: 080/28.22.92
e-mail : cantonnement.nature.forets.vielsalm@spw.wallonie.be

Agents techniques:

Voir renseignements au dessus de chaque lot.

